



4 • A vos marques, prêts ? Philosophiez ! 9 • Une bonne information pour une orientation réussie 14 • Café des parents, la ministre à l'écoute 18 • Le médiateur de l'Éducation nationale 32 • Les adolescents face à la pornographie

numéro 384 - Janvier-février 2015

LA VOIX DES Parents

DOSSIER

en ROUTE VERS L'ÉCOLE 2.0

Nouveautés Onisep

Après le bac

Quelles études choisir après le bac ? Ce nouveau dossier de l'Onisep donne toutes les infos pour vous aider à préparer l'orientation de votre enfant. Un panorama complet des études supérieures, bac par bac (formations à l'université, classes prépa, BTS, DUT, écoles...) avec les adresses des établissements et les sites Internet utiles.

Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation

Journaliste reporter d'images, data journaliste, chargé-e de communication, community manager, documentaliste, knowledge manager... ces métiers s'inscrivent dans l'ère du numérique. Découvrez-les, illustrés par des témoignages de professionnels-elles et accompagnés d'un état des lieux de l'emploi. Toutes les formations sont également décryptées.



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Retrouvez toutes nos publications et commandez aussi sur **librairie.onisep.fr**

BON DE COMMANDE

A retourner à : ONISEP-VPC
12 mail Barthélemy-Thimonnier
Lognes 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

JE JOINS À MA COMMANDE :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep
 Je règle par carte bancaire

N° de carte :

Veillez indiquer les trois derniers chiffres du numéro figurant dans le pavé "signature" au dos de votre carte :

Expiration : _____

Les envois contre remboursement et les paiements en timbres-poste et en espèces ne sont pas acceptés. Une facture sera jointe à l'envoi.

Date :

Signature obligatoire :

NOM										PRENOM									
ADRESSE																			
CODE POSTAL					COMMUNE														
MEL																			

Ces données pourront être utilisées à des fins publicitaires pour l'Onisep. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales par ce biais, cochez la case ci-contre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.

TITRE	REFERENCE	QTE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Après le bac	9 0 1 1 9 9		9 0 0	
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	9 0 1 1 8 8		1 2 0 0	
Frais d'emballage et d'expédition				
MONTANT TOTAL EN EUROS				

FRANCE métropole : +6 € (30566) DOM : +20 € (30585)
UE et SUISSE : +12 € (30583) TOM et ETRANGER HORS-UE : +25 € (30586)*
* Pour toute commande, hors métropole et UE, d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué.

L'ÉDITO DE LA PRESIDENTE



Valérie Marty

« **L'** Ecole au cœur du numérique » tel sera le thème du prochain congrès de la PEEP qui se déroulera en mai 2015 à Lille. Nous avons également choisi de le traiter dans le dossier de ce numéro de La Voix des Parents car c'est l'un des enjeux majeurs du système éducatif durant les années à venir. Il n'est pas question pour l'Ecole française de rater le train de la révolution numérique mais plutôt de rattraper au plus vite le retard déjà pris par rapport à d'autres pays voisins (Royaume-Uni, pays scandinaves...) ou plus lointains (Etats-Unis, Taiwan...). Les jeunes français sont très « connectés » dans leur vie personnelle. Ils sont tous équipés d'ordinateurs, tablettes, smartphones et utilisent les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Tumblr, Instagram, YouTube, etc.) comme tous les jeunes de la planète. Ils ont d'ailleurs probablement reçu pour les fêtes moult outils multimédia comme cadeaux. Mais qu'en est-il de l'utilisation du numérique dans le cadre scolaire ? A la PEEP nous sommes convaincus – afin que tous les élèves aient accès aux clés du numérique et pour une plus grande égalité des chances – que l'informatique doit être enseignée au sein de l'Ecole aux niveaux primaire et secondaire. A cet effet, il est primordial que des professeurs soient formés spécifiquement pour cette matière. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) qui doit proposer un nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » pour 2016, devrait y inclure ces domaines. En attendant, que 2015 apporte joie, sérénité et enthousiasme à toutes vos familles !

Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP

sommaire

numéro 384 - Janvier-février 2015

EDUCATION

• VIE SCOLAIRE 4

- A vos marques, prêts ?

Philosophiez !

- Une bonne information pour une orientation réussie



• ZOOM 14

Café des parents : la ministre Vallaud-Belkacem à l'écoute

• PARENTS D'ELEVES, MODE D'EMPLOI 18

Le médiateur de l'Education nationale



DOSSIER

• En route pour l'école 2.0 21

• GRAND TÉMOIN 27

Jean-Pierre Archambault, président de l'association Enseignement Public et Informatique (EPI)



LA VIE DE LA PEEP

• Installation d'un comité de réflexion et d'études sur les relations familles-école 28

• La PEEP au salon de l'éducation 28

MAGAZINE

• BLOC-NOTES 29

• SANTÉ 30

Préserver l'audition de nos enfants

• APRÈS L'ÉCOLE 31

L'escalade, ça vous gagne !

• EN FAMILLE 32

Les adolescents face à la pornographie

Code d'accès pour le numéro 384 :

VDP384KP8

à vos marques, PRÊTS ? PHI

Epreuve reine, épreuve symbole de notre baccalauréat, l'enseignement de la philosophie n'a pas d'équivalent en Europe. Une exception française historique pour apprendre à « philosopher » mais pas seulement

“ L'artiste est-il maître de son œuvre ?”, “Vivons-nous pour être heureux ?”, “Suffit-il d'avoir le choix pour être libre ?”, “Pourquoi chercher à se connaître soi-même ?”... Autant de sujets sur lesquels les élèves de terminales générales et technologiques ont dû plancher au mois de juin dernier. Et ce sont bien les seuls en Europe à les redouter. En effet, héritée des Lumières et créée par Napoléon en 1808, l'épreuve de philosophie est aujourd'hui obligatoire pour tous les lycéens de section générale et technologique (depuis 1983). Une spécificité, visant à former des « citoyens éclairés », forts de cette liberté de penser, réservée au système éducatif français que regrette Simon Perrier, professeur de philosophie au lycée Marceau de Chartres et président de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public). « Il ne faudrait pas que cette spécificité ne soit que fran-



C'est au rythme de huit heures de cours par semaine en L, quatre heures en ES, trois heures en S et deux heures pour les filières technologiques, que les élèves de terminale se familiarisent pour la première fois avec la philosophie.

çaise. Maintenant il se fait ici ou là - au Portugal, en Italie - des enseignements de philosophie de conception différente. » Mais seul l'enseignement portugais est vraiment proche du nôtre avec un programme par notions, car en Italie, il s'agit d'un cours d'histoire des idées dispensé par des professeurs d'histoire, comme en Espagne. En Allemagne, pourtant terre de naissance de nom-

breux philosophes, la matière y est optionnelle comme en Suisse ou en Suède. Il faut alors attendre les études universitaires pour pouvoir « philosopher ». Si, en Europe, la France fait figure d'exception, François-Xavier Bellamy, agrégé de philosophie et écrivain précise que « beaucoup de pays africains en développement s'inspirent de notre modèle ».

Cultiver un champ de notions

C'est donc au rythme de huit heures de cours par semaine en L, quatre heures en ES, trois heures en S et deux heures pour les filières technologiques, que les élèves de terminale se familiarisent pour la première fois avec la philosophie à travers cinq champs de problèmes : le sujet, la culture, la raison et le réel, la politique, la morale pour les séries générales (uniquement trois champs en série technologique à savoir la culture, la

REPÈRE

La PHILO AU BAC

L'épreuve de philosophie du bac est toujours la première à ouvrir le bal. Elle se déroule à l'écrit sur une durée de 4 heures. Les candidats qui souhaitent passer l'épreuve de philo au rattrapage seront interrogés à l'oral (durée 20 minutes). C'est l'épreuve de réflexion par excellence, il est attendu de la part de l'élève soit de commenter et d'analyser un texte, soit de rédiger une dissertation. Le coefficient de l'épreuve est de 7 pour la série L, 4 pour la série ES, 3 pour la série S et 2 pour les séries technologiques.

LOSOPHEZ !



François-Xavier Bellamy, agrégé de philosophie et écrivain
(*Les déshérités* ou *l'urgence de transmettre*, Plon)

« LA PHILOSOPHIE EST FAITE POUR TOUS ET PARLE À TOUS »

Pourquoi est-il important de philosopher en terminale ?

C'est une chance pour les élèves de notre pays d'avoir l'occasion de rencontrer la philosophie sur des questions que chacun se pose. Et chacune de ces questions est susceptible de faire grandir leur liberté. Nous vivons dans un temps qui se raccourcit avec la tentation permanente de l'immédiateté, or, en trouvant la distance par rapport à nous-mêmes c'est là que naît la liberté.

La philosophie est faite pour tous et parle à tous. La recherche de la vérité est le premier principe qui fonde toute la philosophie et cela suppose rigueur, exigence

intellectuelle et humilité. Et on ne va pas chercher la vérité si l'on est sûr de soi. En se mettant à l'école des autres c'est là que l'on grandit.

Faudrait-il élargir son enseignement à d'autres classes ?

J'ai eu l'occasion d'en faire avec des petits de CE1 et CM1 et si l'appétit pour la question est chez eux naturel, l'approfondissement est plus difficile. Plus urgent et nécessaire que d'étendre l'enseignement de la philosophie aux élèves de 1^{re}, il faut le mettre en place en terminale professionnelle et participer ainsi à sa revalorisation.



vérité et la liberté). Ensuite, il existe un nombre plus ou moins important de notions à étudier selon la série choisie : de 14 notions pour les scientifiques à 23 notions pour les littéraires.

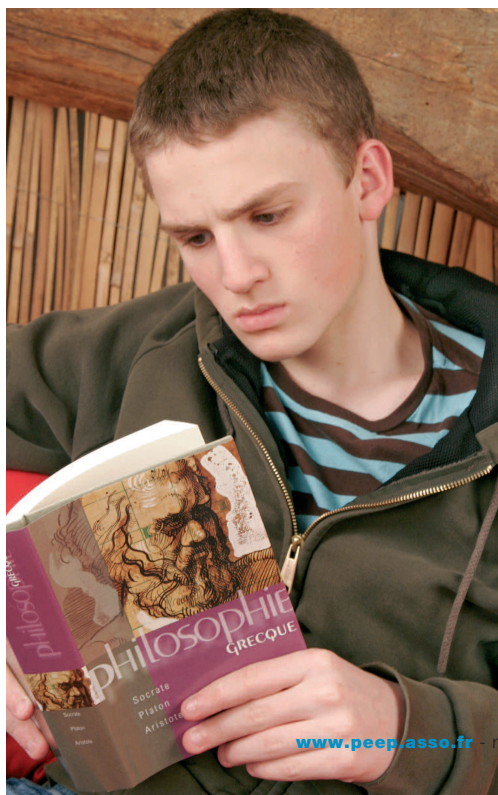
Et c'est bien là que l'enseignement de la philosophie a connu son principal tournant pédagogique. Comme le raconte Simon Perrier, « le début des années 70 a sonné la rupture avec un enseignement de connaissances en philosophie sous une forme dogmatique où l'on attendait, par exemple, des élèves qu'ils sachent par cœur comment Descartes fait la preuve de l'existence de Dieu. Cette épreuve technique était liée à un bac très élitiste (15-20 % de réussite au bac à cette époque) qui voulait former de futurs étudiants en philosophie. » C'est en 1973 qu'apparaît ainsi le programme par notions balayant toutes les philosophies et évitant toute forme d'endoctrinement. « Au 19^e siècle on n'enseignait qu'un certain type de philosophie, celle dont on tenait à ce qu'elle soit celle des

élites, reprend le président de l'APPEP. Aujourd'hui, on ne dit pas aux professeurs « vous serez plutôt platonicien que kantien », on leur laisse le choix des auteurs pour traiter les notions choisies. Et on leur laisse ainsi la possibilité, pour

traiter les notions, de mettre les élèves devant le plus possible d'orientations afin de choisir un angle de traitement. »

Une pratique innovante

Une liberté que Damien Theillier, professeur de philosophie depuis 15 ans, a exploité au point de modifier sa méthode d'enseignement (1) il y a 10 ans. Face à la désillusion observée chez certains de ses élèves ne comprenant pas ce qu'on attendait d'eux à l'examen et qui les conduisait inexorablement à un désamour de la philosophie, il a fait le choix d'un enseignement qui a radicalement transformé sa pratique et ses résultats. « Sans renoncer au programme de notions, ce qui n'aurait (suite page 6)



Pour l'écrivain François-Xavier Bellamy, « La recherche de la vérité est le premier principe qui fonde toute la philosophie et cela suppose rigueur, exigence intellectuelle et humilité. »

aucun sens, j'ai néanmoins décidé d'enseigner ces notions dans leur déroulé chronologique plutôt que par des regroupements thématiques. J'avais remarqué que mes élèves, n'étant pas tous de grands intellectuels, s'en sortaient mieux au bac, et dans les concours post-bac, par l'apprentissage des auteurs du programme plutôt que par une approche thématique. J'ai donc reconstruit mon cours en m'inspirant de la méthode du Lagarde et Michard, qui a fait largement ses preuves dans le domaine littéraire. Ce type d'approche est plus formateur pour l'apprentissage d'une culture fondamentale. Dans le cadre de cette expérience, j'ai pu constater avec bonheur que mes élèves en redemandaient. Non seulement ils réussissaient mieux au bac et dans leurs études supérieures, mais ils étaient avides de continuer à philosopher.»

La philo pour tous ?

A l'inverse de Platon, qui pensait qu'on ne devait pas commencer la philosophie (qu'il appelle plutôt la « dialectique ») trop jeune, parce que c'est dangereux – et pour qui 30 ans était le bon âge –, la question se pose régulièrement



Au bac, le coefficient de l'épreuve de philosophie est de 7 pour la série L, 4 pour la série ES, 3 pour les S et 2 pour les séries technologiques.

d'étendre l'enseignement de la philosophie aux élèves de 1^{re}, voire aux élèves de seconde, comme le souhaiterait Cécile Moreno, professeur de philosophie en région parisienne. « Le problème général et concret de certains élèves de philosophie est leur difficulté de maîtrise du français et leur manque d'assurance face à l'exercice de la dissertation. En 1 an, on attend une rentabilité de la matière, mais c'est très complexe quand on ne maîtrise pas les outils d'expression. Si vous avez des difficultés à conjuguer au présent de l'indicatif au collège, comment voulez-vous étudier un texte de Kant ou de Platon quelques

années plus tard ? Il faut très tôt les confronter à la dissertation, spécialité française, et que cela devienne un geste familier. Beaucoup en terminale ont peur car ils ne savent pas ce qu'est une problématique. »

Et, malgré leur manque d'assurance, cette professeur passionnée et investie constate chaque année un vrai appétit des jeunes générations pour la philosophie, qui plus est en terminale technologique de ZEP où ses élèves ont obtenu entre 10 et 18 au bac. « Ils sont très ancrés dans le concret et ont cette capacité à poser un raisonnement pertinent. A nous d'aider toute cette jeune



Simon Perrier, professeur de philosophie au lycée Marceau de Chartres et président de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public)

« LA PHILOSOPHIE DONNE UNE VISION DE LA VIE »

Pourquoi cette spécificité historique française ?

La France l'emporte historiquement parce que la philosophie a été installée dans les lycées très tôt au 19^e siècle comme étant l'achèvement des études secondaires. L'enseignement de la philosophie achève tous les savoirs reçus par l'école en leur donnant une unité, une vision de la vie, une vision du monde, une vision de l'existence. C'était l'idéal du 19^e siècle.

A-t-elle acquis tout de suite sa réputation d'« épreuve-reine » du bac ?

C'est même par ce fait-là qu'elle l'est devenue. D'ailleurs l'expression qu'on trouve chez des profs de philosophie du 19^e siècle c'est « reine des sciences, sciences des sciences ». C'est elle qui fait de tous les savoirs, un savoir

qui permet d'avoir une compréhension du monde dans sa totalité. N'exagérons rien, mais c'est comme ça qu'ils le concevaient.

Quelle est la notion qui intéresse le plus les élèves ?

Il y a évidemment des sujets plus faciles, tout ce qui est existentiel, tout ce qui va leur apparaître plus immédiatement engager la vie personnelle et avoir des résonances très concrètes les touchent plus rapidement, mais cela ne veut pas dire que l'on n'arrive pas à leur montrer qu'il faut aller plus loin. Que la question du bonheur engage celle de la vérité par exemple, la vérité c'est une notion plus austère a priori, mais il y a un lien entre les deux.



génération à devenir des esprits libres, car il y a une demande. » Si des préjugés sont tombés vis-à-vis des filières technologiques, les lycées professionnels restent, eux, en marge de cet enseignement.

Une expérimentation d'un enseignement de la philosophie en lycée professionnel a toutefois déjà été menée, et celle de l'académie de Reims, initiée durant l'année scolaire 2000-2001 jusqu'en 2006 est sans aucun doute la plus aboutie (grâce à la volonté du recteur Daniel Bloch). Elle a, en tout cas, largement dépassé le stade de l'expérimentation, note un rapport de l'Education nationale (2). Et la conclusion est sans appel car il apparaît clairement aux deux inspecteurs en charge de l'investigation que « l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel est de nature à donner aux élèves de cette voie des atouts supplémentaires pour « entrer dans la vie » ou poursuivre

leur formation immédiatement après le baccalauréat. Quand bien même il se résumerait, pour certains élèves, au sentiment d'avoir été pris au sérieux dans leur capacité à penser et à juger par eux-mêmes, cet acquis mériterait d'être préservé et cultivé. Ils prennent conscience que « ça leur parle » et que « ça parle d'eux », que cet accès à la culture ne leur est pas interdit, n'est pas réservé aux autres. »

Si les auteurs du rapport formulaient le vœu à l'époque d'être entendus, 7 ans après cela n'est toujours pas d'actualité. Et c'est à regret que Francis Foreaux, professeur de philosophie qui a participé à l'expérimentation avec conviction, constate qu'il faudrait une vraie volonté politique pour passer outre les problèmes de moyens techniques et d'organisation structurelle liés à cet aménagement. Patience donc, même si l'enseignement de la philosophie à tous les lycéens de toutes filières confondues

permettrait, pour François-Xavier Bellamy, de les relier en un lien assez fort. Un lien également entre générations qui occasionne des débats à l'intérieur des familles. Quel parent n'aime pas se remémorer son sujet de philo à l'occasion de l'épreuve du bac de son enfant ? Qui n'a pas été tenté d'amorcer une réflexion à l'écoute des sujets proposés au bac ? La philosophie apparaît bel et bien comme un lien non seulement à préserver, mais aussi à développer et à étendre au plus grand nombre. ■

JNV

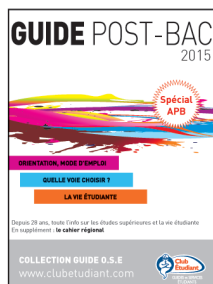
Notes

1. <http://cours-de-philosophie.fr>.
2. Rapport n° 2006-086-Avril 2007 d'Alain Séré et Philippe Forstmann sur l'enseignement de la philosophie en baccalauréat professionnel (Évaluation du dispositif mis en œuvre dans l'académie de Reims).

FUTURS ETUDIANTS, LAISSEZ-VOUS GUIDER !

L'année est bien chargée pour les élèves de Terminale. Entre les premiers Bacs blancs et la période des révisions qui arrive très vite, ils doivent prendre le temps de trouver les bonnes informations afin de faire les choix les plus judicieux pour leur orientation.

Le portail Admission post Bac (APB) est ouvert, les vœux peuvent être émis à partir du 20 janvier. Mais comment être sûr de son choix ? Le **Guide Post Bac** du Club Etudiant met « son génie » au service des lycéens, et il est **gratuit**...



Pour une orientation réussie et une vie étudiante bien préparée

Des filières courtes (BTS, DUT) aux plus longues à l'Université ou dans des Ecoles Spécialisées, de la classe prépa aux concours Post Bac, tout est présenté, schématisé.

Dans le Guide Post Bac, les lycéens repéreront toutes **les dates clés**, la **fin de la période de saisie de leurs vœux le 20 mars** sur APB, la **date limite du 31 mai pour classer leurs choix**... Hiérarchiser ses vœux, vérifier ses admissions et confirmer son inscription : étape après étape, les élèves de Terminale navigueront sur www.admission-postbac.fr, sans crainte.

Cette étape franchie, il reste encore quelques kilomètres à parcourir : logement, Sécurité Sociale, transport, financement des études. Pas d'inquiétudes. Aux questions « Comment fonctionne la Sécurité Sociale Etudiante ?

Comment trouver son logement ? A quelles aides ou bourses ai-je droit ?... », le Guide Post Bac apporte des réponses détaillées, point par point, en toute simplicité.

Encore plus proche de vous avec le cahier des adresses régionales

Le Guide Post Bac, avec ses cahiers régionaux, déclinés en neuf éditions, vous donne toutes les adresses pratiques. Vous y trouverez pour toutes les universités les coordonnées complètes des bibliothèques, des services d'orientation, de la médecine préventive. Sont listés également les accueils CIO, CIJ, les restaurants universitaires, les résidences étudiantes et foyers, les Mutuelles Etudiantes de votre région, les principales associations, ... : en un mot, c'est l'annuaire indispensable des premiers pas dans le monde étudiant.

Alors, laissez-vous guider! Vous pourrez **consulter ce guide ou le commander gratuitement sur www.clubetudiant.com**
Informations au **01.55.42.80.80**

24 écoles dédiées à la réussite

Par l'ampleur de son dispositif de formation, la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France occupe une place unique dans le paysage éducatif français. Ses 24 écoles forment chaque année, avec succès, 31 600 jeunes dont 15 500 par la voie de l'apprentissage. Diversité des formations du CAP au diplôme d'ingénieur, diversité des métiers préparés, chacun a la possibilité de construire son parcours et révéler tout son potentiel.



Bien orienté, bien accompagné : une nécessité

Tout commence par l'orientation. Afin d'aider les jeunes à élaborer leur projet professionnel, la CCI Paris Ile-de-France a développé différentes structures d'accueil et d'information proposant des prestations individuelles ou collectives. Et tout au long de leur parcours, les étudiants trouveront au sein des écoles des interlocuteurs à leur écoute. Favoriser le dialogue et la transversalité, assurer un suivi individualisé à toutes les étapes, de la recherche d'entreprises pour les apprentis au job dating pour les diplômés, tout est mis en œuvre pour permettre à chaque apprenant d'être acteur de son avenir.

Une pédagogie concrète... et connectée au futur

Transmettre aux étudiants un savoir-faire, leur inculquer un savoir-être, les confronter à la réalité du monde professionnel, leur donner le goût d'entreprendre... tels sont quelques-uns des objectifs pédagogiques que se sont fixés les équipes enseignantes avec, avant tout, l'humain au cœur du dispositif. Les écoles doivent également répondre aux nombreux



défis auxquels est confronté aujourd'hui le monde éducatif : révolution numérique, nouvelles compétences... Avec 73 formations proposées aux métiers du numériques, du transfert de données au marketing digital en passant par le code, une adaptation permanente des programmes, méthodes d'enseignement et équipements, la CCI est à la pointe de l'innovation pédagogique.

Le campus en bref

- 24 écoles
- 500 formations du CAP au Bac + 8
- 31 600 étudiants dont 15 500 apprentis
- 90 % de reçus aux examens
- 80 % d'insertion professionnelle à 7 mois
- 763 accords de partenariats internationaux
- 9 filières de formation
- 52 secteurs métier

Des formations tournées vers l'entreprise

Parce que la CCI Paris Ile-de-France connaît parfaitement les entreprises, elle a développé un dispositif en phase avec la réalité du monde économique : formations dans des secteurs porteurs, partenariats avec des branches professionnelles... Ses écoles ont fait le choix de l'adaptation permanente de leurs formations aux besoins en recrutement. Résultat, des taux d'insertion professionnelle qui, malgré la crise et le chômage des jeunes, dépassent les 80%.

L'apprentissage, un système gagnant

L'apprentissage, pour lequel la Chambre a été pionnière, contribue également à cette

expérience du monde du travail, associant les entreprises à l'acquisition de compétences, à la maîtrise des différentes composantes d'un métier. 400 des 500 formations proposées dans ses 24 écoles s'effectuent en alternance, du CAP au Bac +5. Aujourd'hui, 95 % des entreprises et 86 % des jeunes et des parents plébiscitent ce mode de formation (enquête menée par la CCI en décembre 2014). Cette pédagogie différente permet chaque année à de nombreux jeunes d'obtenir un diplôme reconnu jusqu'au plus haut niveau et d'acquérir une expérience professionnelle tant recherchée par les entreprises.



L'ouverture sur le monde

Dans sa mission de formation, la CCI Paris-Ile-de-France a depuis longtemps inscrit ses établissements dans le contexte de l'international. De Shanghai à Pretoria en passant par Berlin ou Londres, les écoles de la CCI Paris Ile-de-France ont depuis longtemps pris le train de la mondialisation. Pas moins de 763 accords de partenariats internationaux ont été passés dans 140 pays. Et ces derniers mois, les projets ont été nombreux. Ses relations avec son réseau de partenaires étrangers, professionnels et universitaires font grandir les projets des jeunes : programmes pédagogiques, stages professionnels, séjours, échanges, doubles diplômes...

Tout les talents ont de l'avenir.

Pour en savoir plus : www.campus.cci-paris-idf.fr

Une Bonne INFORMATION POUR une ORIENTATION RÉUSSIE

La scolarité est un long parcours. Et si les premières étapes sont communes à tous les élèves, à la fin du collège, le premier grand palier d'orientation se présente. Voie générale ou technologique ? Voie professionnelle vers un bac pro en 3 ans ou un CAP en deux ans ? Des choix déterminants à faire en toute connaissance de cause. Et c'est parfois là où le bât blesse. Car si l'institution scolaire a bien prévu un parcours d'information sur l'orientation pour tous les élèves, il ne répond que partiellement aux attentes des jeunes et de leurs parents. Si les goûts et les aptitudes de chaque élève sont des critères essentiels, il convient également de multiplier les sources d'information sur les études (sélectivité des formations, passerelles possibles, taux de réussite aux examens...) et les métiers (accès, débouchés, évolution professionnelle...) pour faire des choix d'orientation les plus éclairés possibles.



En vous rendant dans un CIO, centre d'information et d'orientation, vous et votre enfant pourrez y trouver une mine d'informations sur les enseignements et les professions, mais aussi vous entretenir avec un conseiller d'orientation psychologue.

Quels sont les grands paliers d'orientation ?

Depuis bientôt 40 ans, en 1975 précisément, les élèves qui entrent au collège suivent le même parcours de formation : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e, c'est ce que l'on appelle le collège unique. Il existe quelques

exceptions, en particulier pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement agricole dès la 4^e ou encore pour les élèves âgés de plus de 15 ans ayant un projet de formation en apprentissage ; ces derniers peuvent intégrer un Dima, dispositif d'initiation aux métiers d'alternance.

La classe de 3^e est le premier grand palier d'orientation. A ce stade, l'élève et sa famille doivent choisir entre deux grandes voies : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle (bac pro ou CAP). Pour les élèves orientés vers une seconde générale et technologique, classe de détermination, un nouveau choix s'annonce, car à l'issue de cette année, les élèves doivent (suite page 10)

REPÈRE

Mon orientation en ligne

Proposé par l'Onisep, le dispositif « Mon orientation en ligne » permet aux jeunes et à leurs parents de s'informer sur l'orientation, les métiers et les filières, auprès de conseillers d'orientation-psychologues et de professionnels de l'orientation. Par téléphone, un conseiller vous répond au 01 7777 12 25, du lundi au vendredi. Par internet, rendez-vous sur monorientationenligne.fr, où vous pouvez poser des questions par mail ou directement par tchat (conversation en direct).

s'orienter soit vers les séries générales (littéraire, scientifique ou économique et sociale), soit vers la voie technologique, dans laquelle huit séries sont proposées :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- sciences et technologies de laboratoire (STL)
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- techniques de la musique et de la danse (TMD)
- hôtellerie
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Comment se passe l'orientation de votre enfant d'une année scolaire à l'autre ?

Au second trimestre, vers le mois de février, la famille indique sur une fiche navette la voie de formation souhaitée pour son enfant. Le conseil de classe émet un premier avis. Au début du dernier trimestre, cette fiche navette revient dans la famille qui doit alors faire part de son choix définitif. A la fin de chaque cycle, au collège (6^e, 4^e et 3^e) et au lycée (seconde), c'est le conseil de classe qui maîtrise la direction que prendra le cursus de l'élève. Les familles ont toutefois leur mot à dire et peuvent contester les décisions qui ne cor-



Bien choisir une orientation exige d'accumuler plusieurs types d'informations pour pouvoir faire un choix cohérent et efficace.

respondent pas à leurs souhaits (voir l'encadré « contester une décision d'orientation » page 12).

Notons que sur l'année 2013-2014, une expérimentation a été menée dans 117 collèges volontaires (12 académies concernées) : le « dernier mot » fut laissé aux parents sur l'orientation de leur enfant en fin de 3^e. Le dispositif est reconduit pour la classe de 4^e pour cette année scolaire 2014-2015. Aucune généralisation n'est prévue pour le moment, l'évaluation de cette expérimentation n'ayant pas encore été réalisée.

Quelle information sur l'orientation pour les élèves dans leurs établissements scolaires ?

En classe de 3^e, chaque collégien peut

bénéficier d'un entretien personnalisé d'orientation. Les objectifs : fixer les étapes à venir, déterminer les progrès nécessaires et les démarches utiles pour préparer la décision d'orientation. Un entretien qui réunit l'élève, ses parents, le professeur principal et éventuellement un conseiller d'orientation psychologue (COPsy).

Avec ce dernier, il peut être intéressant d'affiner un premier projet de formation, en fonction des aptitudes et des envies de l'élève, même si celles-ci peuvent sembler irréalistes de prime abord. « Un élève est avant tout un ensemble de potentialités qui vont se réaliser ou non, en fonction des occasions, explique Florent Liberge, conseiller d'orientation-psychologue au CIO de Charleville-Mézières. Notre travail est d'accompagner l'élève et sa famille dans leurs choix d'orientation, non pas à travers un chemin unique mais plutôt par le biais d'une multitude d'itinéraires adaptés à la situation ». Et le COPsy de donner un exemple : « Prenons le cas d'une lycéenne qui veut devenir astronaute. Statistiquement la probabilité qu'il-elle y parvienne est extrêmement faible mais rien ne nous permet de dire pour autant que nous n'avons pas en face de nous la personne de sa génération qui va y arriver. En l'accompagnant dans sa démarche, dans le meilleur des cas nous lui avons modestement permis de concrétiser (suite page 12)

REPÈRE

L'ORIENTATION POUR TOUS

Prévu par la loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013, un nouveau service public de l'orientation a été mis en place. Son objectif : que tous, élèves ou adultes déjà dans la vie active, puissent accéder à un service gratuit d'information sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle, et être conseillés et accompagnés dans leurs choix d'orientation et de formation. Notons que toutes ces informations sont régionalisées, c'est-à-dire qu'il existe pour chaque région un service téléphonique dédié, un portail spécifique sur les formations proposées dans la région, etc.

Ce service public est accessible sur le site www.orientation-pour-tous.fr et par téléphone au 0811 70 39 39.



Florent Liberge, conseiller d'orientation-psychologue au CIO de Charleville-Mézières, en charge d'un lycée d'enseignement général et technologique et d'un lycée professionnel

« FAIRE ÉMERGER LES POINTS QUI VONT PERMETTRE À L'ÉLÈVE DE S'APPROPRIER SON ORIENTATION »

Aujourd'hui, les élèves et leurs parents bénéficient grâce à internet d'une immense quantité d'informations sur les études et les métiers. Que pouvez-vous leur apporter de plus ?

Je répondrai en trois grands points. Premièrement, notre travail ne se résume pas à l'entretien conseil à caractère purement informatif mais notamment à l'accompagnement global des élèves et de leur famille, en individuel mais également en groupe, dans toutes les dimensions de l'orientation.

Deuxième point, les élèves et les parents bénéficient c'est vrai aujourd'hui d'une quantité d'information sur les métiers et les études à travers différents médias. Toute la difficulté pour eux est de trier l'information, car sur internet comme sur d'autres médias, l'information proposée n'est pas forcément exacte. Toute une partie de notre métier concerne ainsi l'éducation à l'orientation, c'est-à-dire la capacité à accéder à l'information, la traiter et l'analyser et cela tout au long de la vie. De la même manière, l'information visible n'est pas toujours la plus pertinente, ce ne sont pas toujours, par exemple, les écoles les plus reconnues qui communiquent le plus. Notre rôle en tant que conseiller-ère d'orientation psychologue (COPsy) est de rendre l'information plus neutre afin que l'élève et sa famille puissent prendre la meilleure décision en étant au fait des avantages et des inconvénients des différentes voies d'orientation. A ce titre, et à notre échelle, nous participons ainsi à la lutte contre les inégalités sociales, de territoire et à l'égalité des chances des filles et des garçons.

Et troisième point ?

Contrairement à d'autres professionnels intervenants sur le champ de l'orientation, nous sommes des psychologues. Notre rôle n'est pas tellement d'être une base de donnée sur l'ensemble des métiers et des études (ce que fait très bien le site de l'Onisep par exemple) mais de se situer plutôt dans l'accompagnement des élèves. Tout le travail du COPsy, suite à une première demande, est de faire émerger durant l'entretien les points qui vont permettre à l'élève de s'approprier son orientation.

Quels conseils donneriez-vous aux parents pour qu'ils aident au mieux leur enfant dans ses choix d'orientation ?

Accompagner et dialoguer ! Tout au long de l'année, de nombreuses actions sont mises en place par les

différents acteurs de l'orientation. Ce sont des espaces qui peuvent être investis par les parents. En premier lieu, ils ont la possibilité de se rapprocher des Centres d'information et d'orientation (CIO), qui sont un service public gratuit ouvert à tous.

Outre le fait de rencontrer un COPsy, ce qui est également possible dans les collèges et les lycées publics, de nombreux CIO proposent des actions autour des temps forts de l'orientation. Ainsi, le CIO de Charleville organise notamment des rencontres avec les enseignants des CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles, NDLR), avec le service du Crous (organisme qui gère la vie étudiante, NDLR), des cafés parents...

D'autre part, les établissements de formation participent à des forums, organisent des portes ouvertes et proposent des journées d'immersion qui sont autant d'occasion de parfaire son orientation. Enfin le site de l'Onisep est une ressource indispensable et fiable sur les métiers et les formations.

Et le dialogue ?

Pour que le choix d'orientation soit bien vécu de part et d'autre, le dialogue entre les parents et les enfants est essentiel. L'orientation est finalement un processus d'autonomisation, ce qui peut être source d'incompréhension entre des parents et un-e adolescent-e. Une partie de notre travail est ainsi d'être parfois un médiateur entre l'élève et sa famille afin de faire comprendre par chacune des parties le point de vue de l'autre.

La situation socio-économique s'est beaucoup dégradée ces dernières années. Dans vos entretiens, avec les élèves et les parents, sentez-vous une inquiétude particulière quant à l'avenir des jeunes ? Et selon vous cela a-t-il une influence sur les choix d'orientation ?

Durant mes entretiens, lorsque la question du contexte économique se pose, elle vient essentiellement des parents. Pour la plupart des élèves que je rencontre la perspective de l'insertion professionnelle est assez lointaine.

En revanche, notre rôle est aussi d'aborder cette question pour accompagner les élèves vers la qualification la plus élevée possible, qui reste malgré tout, le gage d'une meilleure insertion.

ser son projet, dans les autres cas nous l'avons accompagné(e) dans la qualification de haut niveau et en restant dans des domaines qui l'intéressent. »

Les réorientations au lycée sont-elles plus faciles aujourd'hui ?

Pour faciliter les réorientations et permettre le « droit à l'erreur », la réforme du lycée a prévu que les enseignements communs en classe de première soient portés à environ 60 % de l'emploi du temps des élèves. Le lycéen qui souhaite changer de série (ou qui désire passer dans la voie professionnelle ou inversement) en cours ou en fin de première doit suivre un stage passerelle, qui permet d'acquérir « les connaissances nécessaires dans les matières d'une série » que l'élève souhaite rejoindre.

Quelle orientation après le bac ?

Le choix des études à suivre après le bac se prépare bien à l'avance. Dès la classe de première, les élèves peuvent anticiper ce choix grâce au dispositif de l'orientation active. Cet accompagnement se concrétise par un entretien personnalisé avec le professeur principal en première, au cours duquel l'élève reçoit une information sur l'ensemble de

l'offre de formation. Ensuite, après une pré-inscription (sans engagement) dans une ou plusieurs universités par le biais du site admission-postbac.fr, l'élève recevra un avis personnalisé (avec taux de réussite et d'insertion professionnelle des formations) des universités auprès desquelles il aura formulé ses vœux d'orientation. Notez qu'il s'agit bien là de conseils, et non d'une procédure d'admission.

Pour plus d'information sur les études possibles dans l'enseignement supérieur, reportez-vous à notre dossier spécial « Enseignement supérieur » paru dans le numéro 383 de La Voix des Parents.

Comment les jeunes et leurs familles peuvent-ils se préparer aux choix d'orientation ?

Si une large information est aujourd'hui disponible en ligne (monorientationenligne.fr, onisep.fr...), un détour dans l'un des 600 centres d'information et d'orientation peut s'avérer fort utile. Outre que vous et votre enfant pourrez y trouver

une mine d'informations sur les enseignements et les professions, vous serez en mesure aussi de vous entretenir avec un conseiller d'orientation psychologue. Enfin, le Salon de l'éducation, qui se tient tous les ans, en novembre, à Paris, les forums et journées portes ouvertes dans les établissements scolaires sont autant d'occasions d'aller à la rencontre des professionnels afin de s'informer, mais aussi de découvrir des horizons parfois insoupçonnés pour bâtir son projet personnel de formation. ■



Florent Liberge, COPSy, note pour la plupart des élèves qu'il rencontre que « la perspective de l'insertion professionnelle est assez lointaine. Notre rôle est aussi d'aborder cette question pour accompagner les élèves vers la qualification la plus élevée possible, qui reste malgré tout, le gage d'une meilleure insertion. »



Comment contester une décision d'orientation

Au troisième trimestre, le conseil de classe propose le passage dans la classe supérieure, le redoublement ou la réorientation de l'enfant vers une autre voie d'enseignement. Si ces propositions s'accordent avec les vœux de la famille, celles-ci deviennent décisions. En cas de désaccord, les parents sont reçus pas le chef d'établissement. Après cet entretien, le chef d'établissement est tenu d'adresser aux parents un courrier afin de les informer de sa décision, qui doit être motivée par « des éléments objectifs en termes de connaissance, capacité et intérêt de l'élève ». Trois options s'offrent à lui : répondre positivement au souhait initial de la famille, confirmer la décision du conseil de classe ou formuler une autre proposition. Dans le cas où la famille n'est toujours pas

satisfaite, il reste une dernière procédure : l'appel. Après réception du courrier du chef d'établissement, la famille dispose de trois jours ouvrables pour faire appel. Le dossier de l'élève est alors examiné par une commission d'appel, présidée par l'inspecteur d'académie et réunissant des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves et des personnels d'éducation et d'orientation. Les parents, ou l'élève majeur, peuvent y être entendus. La décision rendue à l'issue de la commission d'appel est définitive et s'applique dans tous les cas : inutile d'envisager un changement d'établissement pour la contourner. Dernière possibilité : demander le maintien de l'enfant dans sa classe pour une année supplémentaire, c'est-à-dire le redoublement. Une requête qui ne peut être refusée.

Préparation aux concours des écoles d'ingénieur post-bac
Préparation aux concours des écoles de commerce post-bac
100% de réussite en 2014

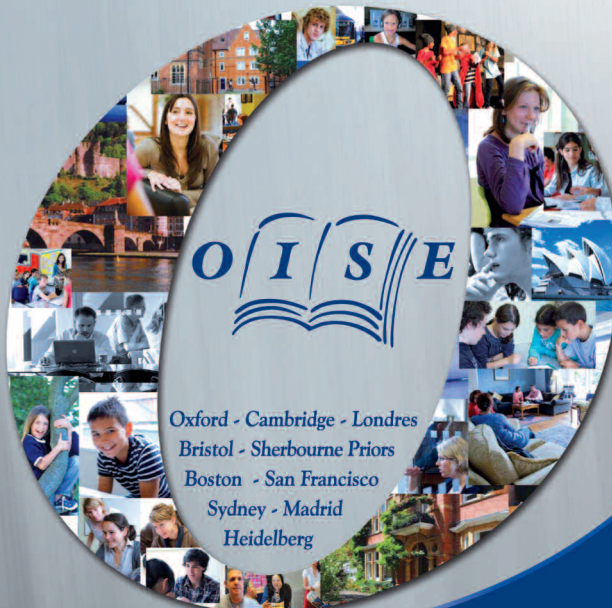
Parce que trouver son orientation
n'est pas toujours facile...



TonAvenir.net
Conseils personnalisés en Orientation Scolaire
56 Bld de la République
92210 Saint-Cloud
01 46 02 69 81 - 06 11 68 38 34
slb@tonavenir.net - www.tonavenir.net



Oxford Intensive School of English
séjours linguistiques d'exception



Oxford - Cambridge - Londres
Bristol - Sherbourne Priors
Boston - San Francisco
Sydney - Madrid
Heidelberg

s'exprimer avec éloquence dans
une seconde langue

professionnel - étudiant - prépa - scolaire



RÉUSSIR

BACCALAURÉAT

- Terminales S et ES "pilotes" orientées HEC ou orientées Sciences Po
- Stages intensifs de révision et perfectionnement à la Toussaint, Noël, février, Pâques pour Premières et Terminales
- Cycles continus et cycles intensifs de révision Premières et Terminales
- Concours des écoles de commerce et écoles d'ingénieurs accessibles après le bac
- Stages et cycles d'initiation Sciences Po dès la Première pour suivre les nouvelles dates des concours d'entrée
- Test probatoire de l'École du Louvre
- Concours Bachelor Ecricome, Atout+3, réseau EGC

HEC - ESSEC - ESCP Europe - EML

- Classes préparatoires annuelles "pilotes" voie Scientifique et voie Économique 1^{er} et 2^{es} années
- Stages intensifs de révision et perfectionnement à la Toussaint, Noël, février, Pâques, stage de pré-rentrée fin août
- Stage de préparation des oraux
- Stage de préparation des concours littéraires "BEL" en février
- "IPESUP Summer Session in Paris" durant l'été

SCIENCES PO

- IEP de province : classes préparatoires annuelles et stages intensifs
- IEP de Paris et province : cycle continu parallèle à la Terminale les mercredis ou samedis et cycle de stages intensifs (Pré-rentrée, Toussaint, Noël, février, Pâques). Stage d'initiation dès la première.

MATH SUP - MATH SPÉ

- Classe Math Spé PC* "pilote" réservée à des 5/2
- Stages intensifs en février et à Pâques pour Sup et Spé
- Stages de pré-rentrée (de TS vers Sup et de Sup vers Spé)

ipesup

www.ipesup.fr | 01 44 32 12 00 | 18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris
Enseignement supérieur et secondaire privé

Café DES PARENTS : La ministre à L'ÉCOUTE

Chaque mois, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, rencontre une dizaine de parents d'élèves lors d'un « Café des parents ». Un rendez-vous informel censé montrer sa volonté de rapprocher école et parents.

A la tête du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, depuis le 26 août dernier, Najat Vallaud-Belkacem a souhaité que le rapprochement entre les parents et l'école soit un des axes principaux de sa politique. Le Café des Parents, mis en place dès la rentrée, s'inscrit dans cette logique puisqu'il s'agit d'une rencontre entre la ministre, la Dgesc (Directrice générale de l'Enseignement scolaire, « numéro 2 » du ministère) Florence Robine et une dizaine de parents d'élèves de primaire ou de collège. Ces rencontres sont censées être des moments privilégiés et informels pendant lesquels les parents peuvent faire part de leur ressenti directement à la ministre. D'une durée d'une heure et demie environ,



« Si l'on parle de co-éducation, si l'on a envie de reconnaître une place aux parents à l'école, il faut aussi commencer par les accueillir ici, au ministère », explique la ministre pour justifier la mise en place des Cafés des Parents.

ces « cafés » se tiendront, a promis Mme Vallaud-Belkacem, une fois par mois tout au long de son mandat, au ministère ou au sein même d'établissements scolaires. Le premier s'est déroulé au ministère, le 16 septembre dernier. Autour d'un café

– logiquement – et de quelques viennoiseries, onze parents ont pris place dans une salle du ministère de l'Éducation, aux côtés de la ministre. « On avait une complète liberté de parole, souligne Nabila Fertas, maman d'élèves de l'école primaire de Gennevilliers, qui avait été appelée à participer après avoir interpellé la ministre lors d'un déplacement. Chaque parent a évoqué les problèmes qu'il y avait au sein de son collège ou de son école. » La ministre, pendant ce temps, réagissait ou prenait des notes. « Elle était à l'aise, très à l'écoute, comme si elle faisait partie de nous » précise Nabila Fertas. Cette dernière a profité de cette rencontre pour indiquer à la ministre que, l'an dernier, sa fille était restée un mois chez elle car son enseignant n'avait pas

REPÈRE

Comment s'inscrire à un « Café » ?

Il n'y a pas de règle fixe pour participer aux Cafés des Parents. Comme le démontrent les précédentes rencontres, les parents peuvent être appelés après avoir rencontré la ministre lors d'un déplacement ou en profitant de sa venue dans un établissement. Toutefois, un site a été créé spécifiquement : www.cafedesparents.education.gouv.fr. Les parents peuvent cliquer sur « Participer à un Café des Parents » et, en signalant leur coordonnées et leurs centres d'intérêts en matière éducative, avoir une chance d'être appelé pour un prochain Café des Parents.



Hela Daassi,

maman de deux enfants scolarisés à l'école primaire Diderot de Gennevilliers

« CELA FAIT PLAISIR QUE LES PARENTS SOIENT REÇUS, ÉCOUTÉS »

« Avec une autre maman, nous avons sollicité la ministre lors de sa venue à Gennevilliers, et elle nous a alors dit qu'elle nous accueillerait. Une semaine plus tard, on a reçu une convocation pour venir au premier Café des Parents. Tout s'est très bien passé, dans un cadre convivial. C'était vraiment un moment formidable. Cela fait plaisir que les parents soient reçus, écoutés. C'est une bonne initiative. On a pu discuter des problèmes à l'école (comme les non-remplacements des maîtres) et échanger avec d'autres parents. Chacun parlait des projets des parents dans leur école, et on a eu des idées et découvert des expériences que l'on n'aurait jamais pu connaître sans ce Café des parents.

La ministre était à notre écoute, investie à 100 %. Je m'attendais à ce qu'on ait droit à une sorte de QCM mais pas du tout : elle nous a laissé parlé, même entre nous. Elle écoutait, elle était très modeste. Elle n'a pas fait d'engagements concrets, mais on n'était pas non plus venus pour qu'elle nous fasse des promesses. En tout cas, je conseille aux parents de s'inscrire à ces Cafés, pour faire partager leurs expériences car la mienne ne sera pas forcément celle d'un autre parent. Et, plus généralement, il faut que les parents s'investissent dans l'école. Je pense que si les parents sont derrière leurs enfants, l'équipe pédagogique fait plus attention. »

été remplacé. Une situation que beaucoup de parents d'élèves ne connaissent que trop bien...

Le deuxième Café des Parents avait pour thème la démocratie scolaire. D'autres parents – choisis pour certains en collaboration avec les fédérations de parents d'élèves – ont ainsi pu faire partager la manière dont ils participaient à la vie de l'établissement. « Chacun expliquait ce qui se mettait en place dans son école, et tout le monde est reparti avec des idées ! », s'est félicité Yves Guéchi, papa de trois enfants à Saint-Rémy (71), présent lors de ce deuxième Café. Le troisième rendez-vous de ce type s'est lui tenu dans le Gers, dans un collège que visitait la ministre, avec des parents d'élèves de l'établissement.

« On écoute la voix des parents »

L'échange entre les parents pendant ces rencontres peut s'avérer précieux pour les parents eux-mêmes, qui découvrent des expériences et des actions d'autres parents. En revanche, des doutes subsistent quant au réel objectif de ces Cafés : vont-ils engendrer des résultats concrets ou sont-ils seulement une opération de communication ? « L'initiative est très bonne mais il faut

qu'il y ait une solution aux problèmes que l'on a rapportés. On attend des retours », souligne Nabila Fertas. Dans l'entourage de la ministre, on explique que ces rendez-vous sont une manière pour elle de « prendre le pouls » sans le filtre de ses conseillers et de son cabinet. Le but ne serait donc pas que la ministre prenne des décisions mais qu'elle s'inspire de ce qu'elle peut y entendre, qu'elle s'en nourrisse. « Dans tous les cas, ces Cafés ont le mérite de montrer à l'ensemble du personnel éducatif qu'au plus haut niveau, on écoute la voix des parents et qu'elle a de l'importance. Cela met les parents sur le devant de la scène », affirme Yves Guéchi. « On a l'impression que les parents servent à quelque chose », sur-enchérit Agnès Kirtz, maman de trois enfants à Noyon (64), présente au deuxième Café des Parents.

Ces Cafés apparaissent pour le moment comme le symbole de la volonté ministérielle de faire mieux et davantage cohabiter l'école et les parents d'élèves. Actuellement, en effet, la place des parents d'élèves à l'école pose question. Nombre d'entre eux ont souvent le sentiment d'être écartés de l'école, de ne pas être invités à participer à la vie de l'établissement et à

l'éducation scolaire de leurs enfants. Ces familles peuvent ressentir un sentiment d'infériorité et se percevoir comme peu légitimes à participer. « Il en résulte souvent une absence de com- (suite page 16)



Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, et Florence Robine, directrice générale de l'Enseignement scolaire (Dgesco).

photos : Philippe Devemay / MENESR

munication, l'école n'explique pas ce qu'elle fait, et plus encore ne voit pas pourquoi elle devrait le faire, explique le Conseil national pour l'Innovation et la Réussite éducation (CNIRE) (1). Les enseignants craignent de voir leur statut et leur légitimité pédagogique remis en cause et inversement, pour les parents, l'école peut apparaître comme un monde opaque et peu compréhensible. » « On entend des enseignants dire qu'ils craignent les parents, confirme Nabila Fertas. Et dans le même temps, on voit des parents qui n'osent pas passer la barrière, qui ont peur. » Une des preuves de ce constat est la faible participation lors des élections des représentants de parents d'élèves (autour de 45 % ces dernières années dans le primaire, 25 % dans le secondaire).

Rapprocher les parents de l'école

« Les échanges se passeraient mieux si chacun apprenait à connaître l'autre » assure ainsi Nabila Fertas. « On s'est rendu compte, explique Najat Vallaud-Belkacem, que dans tous les cas où les écoles ou collèges sont ouverts aux parents, où les équipes éducatives les reçoivent, les accueillent, sont dans le dialogue avec eux, ce sont des établissements où les choses se passent bien, où les enseignants sont respectés, où les parents ont eux aussi l'impression d'être considérés et où les enfants réussissent. »

Un constat qui a poussé la ministre à axer sa politique sur un rappro-



Pour Yves Guéchi, papa de trois enfants à Saint-Rémy (71) et participant au Café des Parents, « Dans tous les cas, ces Cafés ont le mérite de montrer à l'ensemble du personnel éducatif qu'au plus haut niveau, on écoute la voix des parents et qu'elle a de l'importance ».

chement entre école et parents, et, plus largement, à favoriser la « co-éducation ». La « co-éducation », selon le CNIRE, « ne signifie pas une confusion des rôles, mais la prise de conscience réciproque et la mise en pratique de la nécessaire complémentarité de l'action de chacun, enseignants et parents, écoles et familles, tant sur le plan strict des apprentissages scolaires que du point de vue plus général de l'éducation de la personne. » Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013 où il est précisé que l'école « se construit avec la participation des parents, (...) s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. » « Si l'on parle de co-éducation, si l'on a envie de reconnaître une place aux parents à l'école, il faut aussi commencer par les accueillir ici, au ministère », explique la ministre pour

justifier la mise en place des Cafés des Parents.

Outre ces rencontres, la volonté d'améliorer la co-éducation peut également être perçue dans les propositions émises autour du décrochage scolaire et de l'égalité filles-garçons, qui donnent une place aux parents d'élèves. Au début du quinquennat, George Pau-Langevin, alors ministre déléguée à la réussite éducative, avait également décidé d'expérimenter le libre choix des familles sur l'orientation en fin de collège – un dispositif actuellement testé dans cent-dix-sept collèges (lire à ce sujet notre article « Orientation », page 9).

Le CNIRE souligne par ailleurs d'autres axes sur lesquels il serait nécessaire de se pencher. Ainsi, il conseille d'améliorer la place des parents dans les conseils de classe et conseils d'administration pour les associer davantage à la gestion de l'établissement, ainsi que d'inscrire les relations parents-enseignants « dans la vie de l'institution », en aménageant par exemple des temps de service permettant ces rencontres. Car, comme conclut Hela Daassi, participante au premier Café des Parents : « La collaboration entre parents et enseignants est très importante, et va dans l'intérêt de l'enfant ». ■
EC

Note

(1)- Dans son rapport remis au ministère le 10 novembre 2014.

REPÈRE

La mallette des parents

Petit à petit, l'Éducation nationale intègre des dispositifs spécifiques aux parents d'élèves, tels que « la mallette des parents », dont l'objectif vise à améliorer le dialogue entre l'école et les parents d'élèves. Ce dispositif existe en classe de CP dans les écoles de l'éducation prioritaire depuis 2012. Il est présent également dans des classes de 6^e : depuis 2008 dans les collèges de l'académie de Créteil et depuis 2010 dans 1300 établissements (en majorité des collèges « Eclair »), soit un quart des collèges publics. Le principe consiste principalement en des ateliers-débats entre enseignants et parents portant sur les apprentissages et le fonctionnement des établissements.

Séjours linguistiques à l'étranger

Pour jeunes et adultes

- > Cours tous niveaux
- > Plus de 44 écoles de langues EF
- > De une semaine à une année d'études
- > Préparation BAC, TOEFL, TOEIC...
- > Possibilité de prise en charge DIF, CIF, AIF...

BUREAUX EF EN FRANCE

Paris : 01 42 61 46 26
Strasbourg : 03 88 16 16 05
Lyon : 04 72 69 54 50
Nice : 04 92 00 09 90
Marseille : 04 96 17 06 80
Bordeaux : 05 56 13 21 13
Toulouse : 05 61 23 63 94
Nantes : 02 40 35 89 20

www.ef.com



Centres Internationaux de Langues



Les tests **TOEFL Junior**

Accompagnez vos enfants **sur la route du succès !**

Conçus pour les collégiens de 11 ans et plus, les tests *TOEFL Junior* mesurent et certifient les compétences en langue anglaise de vos enfants dans un contexte scolaire et extrascolaire.

Avec les tests *TOEFL Junior*, vous pouvez :


- Identifier leur niveau d'anglais*,
- Repérer les axes d'amélioration,
- Suivre et valoriser leurs progrès en les motivant !

Les sessions de tests sont organisées à la demande des établissements scolaires.

* Les scores sont corrélés sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (niveaux A2 à B2)

En savoir plus :

 www.etsglobal.org

 01 40 75 95 20

 **TOEFL Junior**

Listening. Learning. Leading.

PARENTS D'ÉLÈVES : MODE D'EMPLOI

Le médiateur de l'Éducation nationale

Vous contestez une décision de l'administration scolaire, par exemple l'exclusion de votre enfant de son établissement, le refus de son inscription dans un autre lycée? Vous réclamez, sans succès, des aménagements spécifiques pour votre enfant qui souffre d'un handicap (demande d'un AVS – auxiliaire de vie scolaire –, adaptation des locaux...)? Vous êtes en désaccord avec le montant de la bourse qui vous a été attribuée pour la scolarité de votre adolescent? Votre enfant est harcelé à l'école et malgré vos demandes, rien ne change... Le saviez-vous? Pour dénouer ce type de situations, vous pouvez faire appel au médiateur de l'Éducation nationale. Quels sont précisément ses missions, son rôle? Comment procéder pour faire une réclamation auprès de lui? Monique Sassier, la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, nous répond.

La Voix des Parents : Comment la médiation à l'Éducation nationale et pour l'Enseignement supérieur est-elle organisée?

Monique Sassier : Le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est institué par un décret de décembre 1998. La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités, votée en 2007, en son article 40 a fait de même.

Le médiateur national prend en charge les réclamations des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dès lors que celles-ci font apparaître que le litige résulte d'une décision prise par les administrations centrales. Par exemple, les litiges ou réclamations liées aux mutations des personnels entre les académies relèvent du niveau national.

50 médiateurs académiques, tous fonctionnaires retraités de notre ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, exercent leur mission en académie. Ils sont compétents pour prendre en compte des réclamations qui ont fait l'objet d'une décision des recteurs et des académies. Par exemple, une réclamation concernant une situation de harcèlement entre élèves, ou entre adultes et élèves, ou un conflit relationnel entre des parents et une école, concerneront le médiateur académique. Ainsi, la plupart des litiges que rencontreront les familles relèvent-elles des médiateurs académiques. Les coordonnées de chaque médiateur se trouvent sur le site de chacune des académies.

Il faut indiquer ici que la famille, ou l'élève, ne peut saisir le médiateur qu'après avoir tenté de trouver une solution avec les services ou les chefs d'établissement. La médiation n'est pas un service de premier niveau. Il est important que l'école, le collège, le lycée, les services aient apporté une première réponse. C'est lorsque cette réponse ne convient pas, qu'on peut écrire au médiateur par courrier ou par courriel.

VdP : Dans votre activité, quelle est la part des demandes émanant des parents d'élèves?

M.S. : 73 % des demandes qui nous sont faites viennent des usagers. Il s'agit donc d'une part croissante de l'activité des médiateurs : elles constituent près de trois quarts des dossiers traités (contre 31 % en 2000). Parmi ces personnes se trouvent des étudiants, des élèves, des parents. Tous les sujets sont concernés : que ce soit les examens et concours, les questions de vie quotidienne dans les établissements, de handicap, de bourse scolaire ou universitaire, de carte scolaire. Les réclamations liées à la vie scolaire et universitaire ont fortement augmenté depuis 10 ans, elles ont été multipliées par trois.

Les réclamations concernant le premier degré représentent 13 % des réclamations, celles venant du second degré, 47 %, celles qui viennent des établissements privés, 7 % sur les 11 000 réclamations nouvelles traitées chaque année. Pour le premier et le second degré, ce sont les parents qui nous écrivent.

VdP : Pour quels types de litiges les parents font-ils appel à vous?

M.S. : Les parents peuvent faire appel à nous dès lors qu'ils considèrent que la réponse au recours qu'ils ont fait n'est pas, de leur point de vue, conforme soit au droit, soit à leurs attentes.

Par exemple, les conditions de prise en charge d'un élève handicapé ne sont pas conformes aux prescriptions et les parents ne parviennent pas à obtenir de réponse satisfaisante.

Les parents ont à plusieurs reprises alerté sur un possible harcèlement et, de leur point de vue, personne ne les prend au sérieux ou bien, ils souhaitent une autre orientation et l'affectation de l'élève ne correspond pas au choix fait, ou les parents souhaitent que leur enfant soit inscrit dans un autre collège que le collège de secteur qu'ils estiment de moindre qualité.



Monique Sassier est la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur depuis juillet 2009.

Dans ce dernier cas, et sauf à découvrir une situation particulière pour laquelle les services ont mal apprécié la difficulté, le médiateur n'interviendra pas. Il n'est pas celui qui contourne la loi et le droit. Mais il saura faire valoir un problème spécifique et recherchera avec les services une solution. Le médiateur répare, propose, fait appliquer le droit et les droits des enfants et des adultes, il ne saurait être un passe-droit !

Nous travaillons sur des situations humaines, qui font l'objet d'une étude individualisée. Par principe, toutes les réclamations sont étudiées et en effet, il peut nous arriver de ne pas souhaiter prendre en compte telle réclamation. Par exemple de repasser un examen auquel un élève a échoué, sauf si des contraintes particulières de maladie ou autres le permettent. Le médiateur est très attentif aux situations humaines qui lui sont expliquées, au respect de l'application du droit. Il arrive que les services commettent une erreur ou un oubli. Le médiateur s'attachera à les faire réparer.

Nous prenons en compte 72 % des litiges qui nous sont décrits.

VdP : Dans quel délai les parents peuvent-ils espérer une réponse à leur réclamation ?

M.S. : Nous essayons de faire au mieux. Le délai moyen de nos réponses est de moins de trois mois pour 85 % des situations. Certains problèmes doivent se régler vite : c'est le cas d'une famille qui saisit le médiateur académique car au 20 septembre, son enfant n'est inscrit nulle part. C'est aussi le cas dès lors qu'une situation de harcèlement ou de discrimination est signalée. Là, il est question de jours ou de semaines. D'autres litiges qui nous sont soumis demandent plus de temps car il faut voir clair

dans la demande, se rapprocher des services concernés notamment. Ce délai moyen montre que la réponse se situe, selon les litiges, entre quelques jours et quelques mois. Il faut que les parents communiquent au médiateur les documents qui leur semblent importants : les lettres déjà écrites, les réponses des services, les demandes et justificatifs qu'ils possèdent. Ainsi, on gagne du temps !

VdP : Quel taux de réussite obtenez-vous ?

M.S. : Dans notre rapport annuel pour l'année 2013, nous écrivons que dans 88 % des cas, nous avons apporté une réponse qui s'est avérée positive pour celui qui a déposé une réclamation. C'est-à-dire que la famille ou l'élève auront identifié que la réponse apportée, parfois une explication des textes, leur a permis de mettre fin au litige. Pour moi, le critère est bien celui-ci : que la personne ait trouvé, par l'intervention du médiateur, la manière de prendre en compte sa situation, qu'elle soit parfois rassurée ou parfois mieux et plus informée sur ses droits, ou parfois, confrontée à sa responsabilité de parent et aidée à trouver la place de son enfant dans l'établissement.

L'objectif de la médiation est de faire réparer les erreurs et oublis, cela peut arriver, mais aussi de participer à la définition de « mieux vivre ensemble » malgré ou avec des conflits qui doivent être réglés. Il est aussi, à travers les réclamations, de proposer aux différents recteurs ou directeurs et aux cabinets ministériels des recommandations destinées à prévenir ou réparer des dysfonctionnements.

Alors, n'hésitez pas à vous adresser à votre médiateur académique, dès lors que les réponses qui vont être apportées pourraient selon vous, être améliorées ou mieux expliquées. ■



CONTACTER LE MÉDIATEUR

Vous pouvez joindre le médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par courrier :

Le médiateur, ministère de l'Éducation nationale, Carré Suffren, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07 SP,

ou par courriel : mediateur@education.gouv.fr

Pour contacter un médiateur académique, rendez-vous sur le site du ministère (www.education.gouv.fr) ou celui de l'académie concernée, où vous pourrez obtenir leurs coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

ELEAD

**RÉUSSIR LES CONCOURS POSTBAC.
AVOIR UNE TRÈS BONNE NOTE AU BAC DE FRANÇAIS.
PRÉPARER SCIENCES PO DÈS LA PREMIÈRE.**

ELEAD a été créée en 2011.

Son directeur André de Séguin a enseigné l'économie et l'histoire pendant plus de vingt ans en classes préparatoires commerciales, notamment à Sainte-Geneviève, et en prépa Sciences Po. Il a été directeur adjoint d'IPESUP.

ELEAD allie la compétence d'une équipe de professeurs expérimentés, issue des grands établissements parisiens, à une ambition pédagogique nouvelle.

Chaque élève est reçu pour un entretien de quarante-cinq minutes à une heure pour comprendre son profil et définir la meilleure stratégie. Il est ensuite suivi jusqu'au résultat de son concours. Il a cours en petits effectifs. Il a accès à des outils en ligne pour s'exercer et mesurer ses progrès quand il le souhaite. Nos anciens élèves, diplômés des grandes écoles, lui proposent un coaching pour l'aider à garder le cap jusqu'à son objectif.

97% des élèves qui ont effectué une préparation à l'ELEAD ont été reçus dans une école postbac (Sésame, Accès, Link, Atout +3). Quatre sur cinq intègrent une école du concours Accès (IESEG, ESSCA, ESDES) ou du concours Sésame.

32% de nos élèves ont été admis à Sciences Po Paris en 2014 (la moyenne nationale est inférieure à 8%). Nos ateliers de préparation à l'oral ont démontré leur efficacité : 75% des admissibles de l'ELEAD ont transformé l'essai. La préparation conjointe au bac de français et à Sciences Po en Première a été un facteur important de réussite.

ELEAD organise des stages pendant les vacances et des cycles de préparation à l'année. La prépa propose aussi des préparations aux IEP Régions, à Sciences Po en master, aux concours Tremplin Passerelle, des révisions du bac...

PRENONS RENDEZ-VOUS

pedagogie@elead.fr

01 46 34 40 40

132 boulevard du Montparnasse 75014 Paris

elead.fr

En ROUTE POUR L'école 2.0

L'école de demain sera numérique. L'intégration des nouvelles technologies dans les apprentissages est l'un des principaux défis auxquels l'école doit faire face dans les années qui viennent. Si des initiatives sont lancées, si les élus semblent prendre conscience de la situation, la France continue à accuser un certain retard sur ses principaux voisins. L'enjeu est important, non seulement pour les jeunes qui, demain, auront de plus en plus besoin de maîtriser ces nouveaux outils, que ce soit au niveau professionnel ou dans leur vie de tous les jours, mais aussi pour la société tout entière. Mais encore faut-il que les bonnes intentions ne restent pas lettres mortes. Certes, il n'est pas trop tard pour prendre les bonnes décisions, mais il faut faire vite car, entre l'équipement des établissements, l'entretien du matériel et la formation des personnels, plusieurs chantiers importants sont à mener de front. C'est à ce prix que l'école 2.0 (synonyme d'interactivité et de simplicité d'utilisation) verra le jour.

CB





REPÈRE

Code Informatique

Outre la distribution de tablettes, le président de la République a aussi annoncé que les élèves seraient amenés à apprendre le langage informatique qui est à la base des logiciels, des jeux vidéo et des sites internet. En primaire, cet apprentissage serait assuré sur le temps périscolaire et de manière facultative. 300 collèges devraient aussi introduire le code dans leurs programmes dès la rentrée 2015, avant une généralisation l'année suivante. En novembre, le Conseil supérieur des programmes indiquait dans ses propositions sur le contenu du socle commun que chaque élève devrait « connaître les principes des langages de programmation et être capable de réaliser des applications utilisant des algorithmes simples ». Aux Etats-Unis, Barack Obama en a fait aussi l'une de ses priorités pour le pays et en Grande-Bretagne, les cours de code sont obligatoires pour les enfants de 5 à 16 ans depuis la rentrée dernière. Reste un détail à régler : qui se chargera d'assurer ces apprentissages ?

L'école numérique est encore loin d'être une réalité... L'OCDE classe l'Hexagone au 24^e rang européen concernant l'accès à l'outil numérique et sa maîtrise dans un contexte pédagogique.

A partir de la rentrée 2016, chaque élève de cinquième sera équipé d'une tablette numérique. L'annonce a été faite par le président de la République François Hollande le 6 novembre dernier au cours d'une intervention télévisée. Cette opération, sans précédent en France à une telle échelle, s'inscrit dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école du 8 juillet 2013. A côté des nouveaux rythmes scolaires et de l'instauration d'une nouvelle formation initiale des professeurs, ce texte fait une large place au numérique. Au-delà de la distribution de tablettes, la loi pour la refondation de l'école entend mettre à la disposition des équipes éducatives une offre complète de ressources pédagogiques ou encore sensibiliser les élèves, de l'école primaire au lycée, au bon usage d'internet et des réseaux sociaux. Le ministère de l'Education nationale a par ailleurs décidé de financer à hauteur de 9 millions d'euros une dizaine de projets innovants liés à l'e-éducation. Plus que jamais, le gouvernement veut faire entrer l'école dans l'ère du numérique. Former les jeunes Français aux nouvelles technologies est indispensable si on veut les préparer à leur future vie professionnelle et les aider à appréhender le monde qui les entoure. Le numérique donne aux enseignants une occasion inespérée de développer de nouvelles pratiques pédagogiques adaptées au rythme et au besoin de chaque enfant et de proposer

des séances plus interactives, plus ludiques. « Certains enfants timides restaient bloqués après une erreur au tableau noir ou sur leur cahier, explique ainsi une enseignante (1). Aujourd'hui, avec le tableau blanc interactif (TBI), lorsqu'on se trompe, on recommence tout de suite, on rebondit plus facilement ». Les nouvelles technologies peuvent aussi faciliter la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie, offrir de nouvelles possibilités pour les enfants en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire.

La France ne part pas de rien

L'idée d'intégrer le numérique à l'école n'est pas nouvelle. Depuis plus de 30 ans se succèdent des plans gouvernementaux, sans succès. « La différence, c'est que cette fois, on essaie de lever en même temps tous les freins susceptibles d'empêcher le développement du numérique dans les établissements scolaires, positive le principal d'un collège. Il faudra du temps, mais je suis certain qu'au final les enseignants finiront par s'approprier les outils mis à leur disposition ». Si la France a pris du retard sur ses principaux voisins (lire en encadré page 24), elle ne part pas de rien pour autant. Depuis déjà plusieurs années, les parents d'élèves des collèges et des lycées peuvent consulter les notes et vérifier les devoirs de leur enfant sur internet, via le service Pronotes. Demain, des Espaces numériques de travail (ENT) leur permettront en plus



Michaël, professeur de mathématiques au collège Keranroux de Brest (29)

« Le numérique ne doit pas faire oublier les bonnes vieilles méthodes »

« Grâce aux tablettes et à une application que j'ai dénichée, mes élèves font, par exemple, de la géométrie dynamique. Ils peuvent ainsi facilement dessiner un triangle puis, d'un geste, l'agrandir ou en connaître l'aire. C'est rapide, pratique et ça rend les élèves actifs. Grâce aux outils numériques, ils peuvent aussi terminer chez eux un tableau qu'ils ont commencé de remplir en classe ou revoir une notion sur une tablette pendant que

d'autres font un exercice sur le vidéoprojecteur. Chaque enseignant utilise le numérique comme il le souhaite. Les élèves utilisent aussi les tablettes pour s'enregistrer en cours d'anglais ou pour prendre des photos en arts plastiques. A mes yeux, les tablettes doivent être prises comme des outils au même titre que le rapporteur et le compas. Elles ne doivent pas faire oublier les bonnes vieilles techniques qui ont montré leur efficacité. »

de suivre le travail que fait leur enfant en classe ou d'envoyer des messages au professeur principal. Grâce aux ENT, les élèves échangeront des documents avec leurs professeurs, converseront en ligne avec leurs camarades, tiendront à jour des blogs depuis leur domicile ou organiseront des séances en visioconférence. Déjà utilisés par bon nombre de collégiens, les ENT sont en train d'être généralisés à tous les établissements.

De plus en plus de ressources sont aussi mises à la disposition des élèves, que ce soit pour apprendre l'anglais (English for schools), pour faire réviser les notions de base aux élèves de primaire (les Fondamentaux), pour accéder aux annales du brevet et du baccalauréat en ligne (Prép'exam). Les enseignants, quant à eux, peuvent trouver en ligne des ressources pour préparer leurs cours (Eduthèque) ou se former (M@gistère). Le numérique, enfin, est présent dans les programmes. Tous les collégiens, par exemple, doivent être sensibilisés aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux. Ils doivent également, à leur sortie du collège, maîtriser les principaux outils informatiques dans le cadre du Brevet informatique et internet (B2i) et, depuis 2012, une spécialité Informatique et sciences du numérique (ISN) est proposée aux lycéens de série scientifique.

Un développement inégal

A l'école l'Esplanade de Sedan (08), par exemple, les élèves de CM2 utilisent le réseau social Twitter pour communiquer avec des correspondants du monde entier. Ceux du collège Olympe de Gougues de Loupian (34)

expérimentent l'utilisation d'un cartable numérique par le biais d'une clé USB. En Corrèze, cela fait déjà plusieurs années que les collégiens utilisent des tablettes en classe. Ailleurs, ce sont les systèmes de vidéo-conférence qui sont utilisés pour organiser des conversations avec des élèves anglais.

Par ailleurs, 72 collèges faisant la part belle au numérique se sont vu attribuer le label « collège connecté », leur permettant de bénéficier de moyens financiers supplémentaires. Indéniablement, le numérique gagne du terrain. Pour autant, les initiatives de ce genre sont encore rares, trop souvent soumises à la motivation de l'équipe enseignante et à l'im-



L'équipement des écoles et des établissements en ordinateurs ou en tablettes est un premier pas. La réussite passera par la formation des enseignants aux nouvelles technologies et l'adoption de nouvelles pédagogies adaptées.



De plus en plus de ressources sont aussi mises à la disposition des élèves, que ce soit pour apprendre l'anglais (English for schools), pour faire réviser les notions de base aux élèves de primaire (les Fondamentaux), pour accéder aux annales du brevet et du baccalauréat en ligne (Prép'exam), etc.

plication des collectivités locales qui détiennent les cordons de la bourse. Acheter du matériel, raccorder le collège en fibre optique, installer le wifi dans chaque classe... ces investissements coûteux ne font pas toujours partie des priorités des élus. Surtout qu'une fois déployé, le matériel doit être entretenu. Certaines communes ou académies ont mis en place des équipes de techniciens chargés d'intervenir dans les établissements, mais la plupart du temps, ce sont les enseignants les plus « technophiles » qui s'en chargent sur leur temps libre.

Une réussite sous conditions

Se contenter d'équiper les établissements en ordinateurs ou en tablettes ne sert pas à grand chose. La réussite passe surtout par l'adoption de nouvelles pédagogies. « Que l'on demande aux élèves de remplir un QCM sur un cahier ou sur une tablette ne change rien, explique un enseignant. Il faut que les profs apprennent à profiter de toutes les facettes des nouvelles technologies, que ce soit l'accès à internet, la vidéo, les applications inter-



La situation CHEZ NOS VOISINS

Mauvaise élève la France ? C'est en tout cas ce que pense l'OCDE qui classe l'Hexagone au 24^e rang européen concernant l'accès à l'outil numérique et sa maîtrise dans un contexte pédagogique. A peine 5 % de nos enseignants utiliseraient les nouvelles technologies quotidiennement, contre 90 % en Norvège ou aux Pays-Bas. Au Danemark, l'usage du numérique est obligatoire dans toutes les matières. Les jeunes danois ont aussi accès à internet pendant certaines épreuves du baccalauréat et sont évalués sur leur capacité à maîtriser ces technologies. En Finlande, 90 % des enseignants déclarent utiliser les outils numériques en classe bien que le gouvernement n'ait mené aucune politique particulière sur le sujet. En termes d'équipements, la France se situe pourtant légèrement au-dessus de la moyenne européenne avec dix élèves par ordinateur en primaire, six au collège et trois au lycée. Toutefois, seulement 75 % de nos établissements sont connectés en haut débit, contre 98 % au Danemark, 94 % au Royaume-Uni et 90 % en Finlande. Enfin, la France compte seulement un tableau numérique interactif pour 500 élèves, soit deux fois moins que la moyenne en Europe.

actives, les manuels numériques... C'est comme cela que le numérique apporte quelque chose aux élèves ». Pour cela, il faut que (suite page 26)

TABLETTES : UNE DISTRIBUTION ET DE NOMBREUSES INTERROGATIONS

Si l'idée est séduisante, offrir une tablette à chaque collégien de France n'est pas sans poser quelques questions. Sur le matériel lui-même tout d'abord : Quelle tablette choisir ? Avec un système ouvert de type Linux ou fermé comme sur les iPads d'Apple ? Combien d'années les élèves seront-ils censés garder leur tablette ? Comment le matériel sera-t-il mis à jour et entretenu ? Et surtout qui va payer en cas de perte, de casse ou de vol ? Pour

l'instant, aucune compagnie d'assurance n'accepte de prendre en charge un tel risque. L'utilisation de la tablette aussi pose problème : les élèves pourront-ils s'en servir pour jouer ? A quelles applications auront-ils accès ? Un système de contrôle sera-t-il mis en place ? Quant aux parents, pourront-ils refuser la tablette ? Autant de questions auxquelles il faudra apporter des réponses avant de commencer la distribution.



Suivre la scolarité de son enfant, c'est essentiel,
Avoir des outils pour l'aider, c'est mieux !

peep.educlever.com



La PEEP met à votre disposition
PEEP Accompagnement scolaire
un service Internet particulièrement
novateur et totalement personnalisé,
pour un accompagnement ludique et
efficace à un tarif adhérent.

Avec PEEP Accompagnement scolaire, accédez à :

- un tableau de bord complet pour suivre les résultats et la progression de votre enfant,
- un planning de révision personnalisable,
- une séance du jour variée et transversale avec des séquences adaptées,
- l'accès à plus de 25 matières,
- des outils d'apprentissage complémentaires : annales corrigées, dictionnaires, calculatrice, glossaires, etc.

Avec PEEP Accompagnement scolaire et son service en ligne, accompagnez votre enfant dans sa scolarité en toute simplicité !

LIBERTÉ OFFRE MENSUELLE

15€⁹⁹ par mois *

PROGRÈS OFFRE 3 MOIS -25%

11€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 35,96 €

RÉUSSITE OFFRE 12 MOIS -50%

7€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 95,88 €
Payable en 3 fois sans frais.

* Abonnements jusqu'à 5 comptes enfant par famille. Pour l'offre mensuelle : 15,99€ par mois, reconductible chaque mois, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 3 mois : 35,96€ les 3 premiers mois, reconductible par période de 3 mois à 35,96€, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 12 mois : 95,88€ les 12 premiers mois, reconductible par période de 12 mois à 95,88€, résiliable au terme de l'abonnement.
Voir les conditions sur peep.educlever.com/cg

Le CNN RÉFLÉCHIT à L'ÉCOLE DE DEMAIN

Le Conseil national du numérique (CNN) s'est penché sur le cas de l'école. Dans son rapport baptisé Jules Ferry 3.0, rendu public le 3 octobre dernier, cet organe chargé de réfléchir à la place du numérique dans notre société a émis 40 propositions. Lui aussi souligne la nécessité de mettre en place un enseignement d'informatique au collège et de créer un corps spécifique d'enseignants en informatique. Il met aussi en avant l'usage du numérique pour rapprocher l'école des collectivités locales, des associations et des parents. Le CNN propose également, avant de distribuer des tablettes, de mieux cerner les besoins des enseignants et de renforcer les liens de confiance entre les enseignants, les éditeurs scolaires et les fabricants de matériel. *« Si le numérique ne constitue pas la réponse à tous les maux, c'est un atout dont il faut s'emparer pour aider l'école à reprendre le flambeau de l'égalité des chances et améliorer l'accès de chacun au savoir »*, assure Benoît Thieulin, le président du CNN.

L'Education nationale met à leur disposition des applications basées sur le numérique, que les éditeurs scolaires numérisent leurs manuels et proposent des logiciels éducatifs adaptés, que les entreprises liées aux nouvelles technologies créent de nouvelles applications dédiées à l'e-education... Il faut surtout que les enseignants soient formés à l'utilisation de ces outils. Des sessions commencent à être proposées aux jeunes enseignants en formation initiale.

Depuis la loi d'orientation de 2013, un service public du numérique éducatif a aussi été instauré. Son objectif est de mettre à disposition des enseignants des ressources à utiliser au quotidien en classe, développer des pratiques



A peine 5 % de nos enseignants utiliseraient les nouvelles technologies quotidiennement, contre 90 % en Norvège ou aux Pays-Bas...

pédagogiques basées sur le numérique et leur proposer des modules de formation destinés à les aider à mieux utiliser les nouvelles technologies. La loi prévoit également la nomination dans chaque académie d'un délégué au numérique chargé de coordonner les actions en lien avec les collectivités locales. Le moteur est enclenché, mais il faudra beaucoup de temps pour que tous les élèves de France soient égaux face au numérique. ■

Note

1 - Libération, 19 septembre 2014.

REPÈRE

LES COURS D'INFORMATIQUE TOUJOURS EN DÉBAT

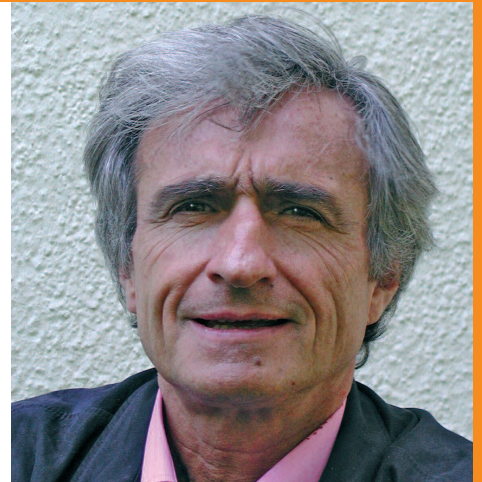
Faire de l'informatique une discipline à part entière, voilà qui aurait vraiment du sens dès lors que l'on parle d'école numérique. De nombreux spécialistes en font une priorité (lire l'entretien avec notre Grand témoin Jean-Pierre Archambault ci-contre et l'encadré sur le Conseil national du numérique ci-dessus). Même l'Académie des sciences souligne la nécessité de faire de l'informatique une discipline à part entière. Pour autant, on en est encore loin. La mise en place d'un Capes ou d'une agrégation Informatique, indispensables pour former les enseignants chargés de ces cours, n'est pas d'actualité. Idem en ce qui concerne les certifica-

tions qui autoriseraient les professeurs des écoles à sensibiliser leurs élèves. A la place, l'ancien ministre de l'Education Benoît Hamon avait proposé que les professeurs de technologie et de mathématiques se chargent de cette tâche. Une proposition retoquée sèchement par l'Académie des sciences qui jugeait, dans un rapport de mai 2013, que fondre l'informatique dans les sciences mathématiques ou les génies mécaniques et électriques reviendrait à « la mutiler gravement ». Autres « détails » à régler : trouver des heures dans des emplois du temps déjà bien chargés et mettre en place des épreuves d'informatique au baccalauréat...

Grand Témoin

Jean-Pierre ARCHAMBAULT

« IL EST GRAND TEMPS QUE LES INTENTIONS SE TRANSFORMENT EN ACTES ! »



Jean-Pierre Archambault est président de l'association Enseignement Public et Informatique (EPI).

Quels sont, selon vous, les « statuts éducatifs » de l'informatique ?

Jean-Pierre Archambault : Lorsque l'on évoque le numérique à l'école, on pense avant tout à l'utilisation des outils informatiques dans le cadre des apprentissages. Mais le numérique est aussi présent sous d'autres formes. Il est intégré aux programmes des disciplines qui évoluent, comme les sciences expérimentales avec la simulation et les enseignements techniques ou professionnels. Il est un outil professionnel utilisé par l'Education nationale, par exemple pour gérer la paie ou assurer la communication avec les équipes ou les parents. L'immense majorité des enseignants se servent enfin de l'informatique pour préparer leurs cours. Qui plus est, l'informatique est en train de redevenir une discipline scolaire à part entière.

En quoi, selon vous, apprendre l'informatique aux élèves est-il essentiel ?

J-P.A : Faire de l'informatique une discipline à part entière correspond aux missions de l'école, à savoir former l'homme, le travailleur et le citoyen. Les jeunes d'aujourd'hui seront de plus en plus amenés à utiliser l'informatique dans leur vie professionnelle. Cela permettrait aussi de faire naître des vocations et inciter des élèves à se tourner vers des métiers dont la société aura de plus en plus besoin. Enseigner l'informatique et le numérique participerait enfin à former les citoyens en donnant aux jeunes les clés pour participer pleinement à la vie de la société et comprendre les enjeux de demain qui seront de plus en plus liés au numérique.

Pour autant, il semble compliqué de donner à l'informatique toute la place qu'elle mérite à l'école. Quels en sont selon vous les principaux freins ?

J-P.A : Concernant les usages, la maintenance des matériels

pose encore problème même si la situation s'améliore. La connexion des établissements en très haut-débit est aussi insuffisante. Mais le

principal frein à mes yeux, c'est le manque de formation des enseignants. Former, cela coûte, mais c'est un investissement indispensable pour l'avenir du pays. Trop longtemps différée, la formation des enseignants doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais en créant un Capes et une agrégation d'informatique, voire des Capes et agrégations bivalents, des certifications dans les ESPE pour les professeurs des écoles, des habilitations du type ISN...

Il est grand temps que les intentions se transforment en actes. Il est urgent de ne plus attendre, comme le dit l'Académie des sciences dans son rapport. Le travail est énorme, mais il faut que le gouvernement fixe un cap et accélère la montée en charge.

Où en est l'action que vous menez depuis des années pour l'utilisation des logiciels libres ?

J-P.A : Ils s'imposent de plus en plus au niveau des infrastructures et de l'administration de l'Education nationale, mais ils sont encore trop peu utilisés en classe et plus généralement dans la société. Pourtant, sensibiliser les élèves aux logiciels libres permettrait de leur donner un pluralisme technologique plus que jamais nécessaire. Et il y a un lien naturel entre l'enseignement de la science et technologie informatique et l'accès au code source.



Professeur agrégé de mathématiques, Jean-Pierre Archambault a créé puis coordonné le pôle de compétences « logiciels libres » du SCÉRÉN. Il est aujourd'hui président de l'association Enseignement Public et Informatique (EPI). Il est aussi membre du conseil d'administration de la Société Informatique de France (SIF) et co-responsable du groupe ITIC-EPI-SIF.

INSTALLATION D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ÉTUDES SUR LES RELATIONS FAMILLES-ÉCOLE



Lundi 24 novembre, à l'initiative de la PEEP, le comité de réflexion et d'études sur les relations familles-école a tenu sa première réunion de travail. Constitué de 21 membres, spécialistes des questions de l'éducation (retrouvez sur notre site internet – www.lavoixdesparents.com – la composition complète et détaillée), ce comité aura un rôle de réflexion, d'études mais aussi d'expertises ayant pour finalité de mettre en avant les bonnes pratiques afin de permettre aux parents, notamment les plus éloignés de l'école, de mieux comprendre son fonctionnement et de participer activement à la vie de celle-ci. Dans cette optique, ce comité pourra lancer des appels à projets, mener des enquêtes, étudier des initiatives innovantes, organiser des confrontations d'idées, des rencontres, des colloques, mettre en place des procédures d'évaluation de dispositifs éducatifs locaux, etc. Autant d'informations qui feront l'objet d'une publication, deux fois par an. Comme l'a indiqué Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP, dans son introduction, ce comité bénéficiera d'une totale indépendance, souhaitant « *qu'il soit novateur, qu'il change les choses, qu'il soit même provocateur s'il le faut !* ».



Parce que de nombreux parents sont stressés, angoissés par le fonctionnement d'une école jugé trop complexe, désespérés par une école qui ne ressemble plus à celle qu'ils ont connue, Jean-Louis Auduc (en photo ci-contre aux côtés de Valérie Marty), qui dirige ce comité, a souligné que l'enjeu

majeur auquel le comité devra répondre est la construction d'une école rassurante pour les familles. Pour ce faire, il conviendra notamment de faire remonter les expériences positives, notamment chez nos voisins européens. La diversité de spécialisation des membres du comité permettra de recueillir des informations sur un très large éventail de thématiques.

Rendez-vous dans quelques mois pour le compte rendu des premiers travaux. ■

La PEEP au salon Européen de L'éducation



Carrefour annuel de tous les acteurs de l'éducation et de la formation, le Salon européen de l'Éducation réunit tous les ans plusieurs centaines de milliers de personnes : élèves, étudiants... et parents ! Naturellement présente à cet événement, la PEEP a reçu la visite de nombreux parents d'élèves sur son stand, ainsi que celle de la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. ■

RETROUVEZ LA VOIX DES PARENTS EN LIGNE

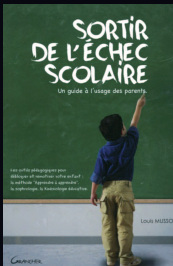
Votre magazine est disponible en version numérique, incluant des informations complémentaires, sur le site internet www.lavoixdesparents.com.

Le contenu du site « La Voix des Parents » étant réservé aux abonnés, entrez le code ci-dessous : il vous permettra un accès à la totalité du site internet.



Code d'accès pour le numéro 384 (janvier-février 2015) : **VDP384KP8**

LECTURES



Sortir de l'échec scolaire

Les résultats scolaires de votre enfant ou adolescent sont en baisse mais vous ne savez pas comment réagir ? Vous sentez qu'il manque de motivation, de concentration ou de confiance en lui ? Louis Musso, ancien professeur, aujourd'hui sophrologue, apporte des clés pour débloquer et remotiver votre enfant afin qu'il retrouve le chemin de la réussite scolaire. Avec des approches innovantes. ■

« *Sortir de l'échec scolaire, un guide à l'usage des parents* », de Louis Musso. Ed. Grancher. 22 euros.

J'aide mon enfant à s'organiser

Grandir, c'est devenir autonome. Mais l'autonomie, cela se construit aussi ! Pour cela, l'organisation est le maître mot. Pratique et vivant, l'ouvrage « J'aide mon enfant à s'organiser » propose une solution efficace aux parents soucieux d'accompagner leurs enfants vers l'âge adulte. Organisé par grands domaines de la vie quotidienne (les tâches domestiques, la scolarité, les loisirs...), ce guide donne pour chacun la marche à suivre : règles, conseils, trucs et outils composent une méthode réaliste, directement applicable aux enfants de 3 à... 18 ans ! ■

« *J'aide mon enfant à s'organiser* », de Laurence Einfalt et Stéphanie Bujon. Ed. Eyrolles. 224 pages. 10 euros.



Les droits des parents d'élèves et des élèves

Droit à la scolarisation, service d'accueil en cas de professeur absent ou non remplacé et de grève, handicap, punitions et sanctions, devoirs à la maison, passage, redoublement ou saut de classe, harcèlement et cyber-harcèlement... Autant de sujets quotidiens ou relevant du cas particulier, traités dans cet ouvrage, « Le guide Piau » (du nom de son auteur, avocate). Un guide pratique et concret, avec pour chaque thème de nombreux exemples, des études de cas, des rappels de textes et des conseils pratiques et précis. ■

« *Le guide Piau: les droits des parents d'élèves et des élèves* », de Valérie Piau. Ed. L'Étudiant pratique. 22,90 euros.

MÉTIER À DÉCOUVRIR

« Ce sera moi », une nouvelle série pour découvrir les métiers

Une vraie rencontre entre un(e) adolescent(e) et un professionnel, une journée entière en totale immersion pour découvrir tous les aspects d'un métier et répondre à toutes ses interrogations. Tel est



le concept original de cette série diffusée sur la chaîne de la TNT Gulli, en collaboration avec l'Onisep.

Cordiste, journaliste sportif, paysagiste, cuisinier, créateur de bijoux, coiffeuse, décoratrice d'intérieur... Au cours de chacun des 13 épisodes proposés, les téléspectateurs auront l'occasion de découvrir un adolescent évoluer auprès d'un professionnel dont le métier le fascine et qui le conseillera. A l'issue de la rencontre, le jeune novice reviendra sur son expérience, ce qui lui a plu et ce qu'il a moins aimé, pour enfin déterminer si cela le conforte dans son choix d'avenir. ■

« *Ce sera moi* », série diffusée sur Gulli chaque dimanche à 20h15 à partir du 4 janvier 2015. Une production little Big prod (13 x 20 minutes) en partenariat avec l'Onisep et Agefa PME.

SPECTACLE

T'Choupi fait danser l'alphabet

Les fans de T'Choupi vont se régaler et pouvoir entraîner leurs parents au dernier spectacle de leur héros préféré, « T'Choupi fait danser l'alphabet ». Dès 2 ans, les bambins ont les oreilles et les yeux grands ouverts face aux aventures de leur petite idole qui, après les représentations parisiennes (grand succès pendant deux mois au Casino de Paris), part en tournée en province dès janvier 2015. ■

Pour tout renseignement sur les villes et les dates : www.tchoupifaitsonspectacle.fr





PRÉSERVER L'AUDITION DE NOS ENFANTS

Dans un monde devenu de plus en plus sonore, avec notamment l'utilisation courante d'écouteurs et de baladeurs MP3, les conseils pour préserver l'audition de nos enfants sont plus que jamais d'actualité. Prêtons leur l'oreille !

« **U**n jeune de 16 à 35 ans sur deux ressent ou a déjà senti des acouphènes passagers ou permanents », déplore Jean Stanko, audio-prothésiste (lire son témoignage ci-dessous). Un constat qui s'explique aisément ; les jeunes vivent aujourd'hui dans un quotidien où le son a pris une part prépondérante : baladeurs MP3 et casques audio, oreillettes pour jouer aux jeux vidéo sur les ordinateurs ou écouter de la musique sur son portable, concerts de musique électronique...

Si les jeunes commencent à assimiler la question du danger lié au volume sonore, pour autant, ils font rarement le lien entre le volume et la durée. L'intensité (au-delà de 80 dB – décibels) est dangereuse pour l'oreille et la durée (au-delà d'une heure par jour) est fatigante. Nos 15 000 cellules ciliées qui transforment la vibration du

son en information pour le cerveau se détruisent progressivement si le bruit est trop fort, et elles s'usent si le bruit dure dans le temps et vieillissent ainsi prématurément.

Conseils à écouter

« Après avoir écouté une musique forte, assisté à un concert, joué dans une cour de récréation bruyante, il est souhaitable de mettre l'oreille au repos, dans le silence, conseille le Dr Mireille Tardy, médecin ORL. Les adolescents ne doivent en aucun cas modifier les casques des baladeurs et MP3 pour se procurer des sensations plus fortes ! Ces appareils sont limités de par la loi à 100 dB ce qui est déjà trop si on les écoute longtemps, soit plus d'une heure par jour ! ». Par ailleurs, lors des concerts, porter des protections d'oreilles s'avère indispensable, préconise Mireille Tardy. Mais cela ne suffit pas forcément, en particulier lorsque l'enfant

est jeune. « S'il se trouve près des baffles, la vibration est tellement forte qu'elle entre directement dans le crâne par l'os, c'est dangereux ! » prévient Jean Stanko. Lorsqu'il ressent une gêne ou un acouphène, l'enfant ne doit pas hésiter à en parler à adulte (parent, infirmière, surveillant, enseignant...). En cas d'exposition forte et grave au bruit, le premier réflexe est de mettre l'oreille au repos (silence) et de consulter en urgence. Plus on intervient vite, plus on peut agir sur le mal.

« Mais la meilleure chose reste la prévention » explique la spécialiste. Le test ORL tonal et verbal permet d'identifier clairement un trouble auditif, chez l'adolescent de plus de 16 ans surtout. Dernier conseil du Dr Tardy : « s'endormir dans une atmosphère de 30 dB maximum, donc sans écouteurs, ni musique dans les oreilles ». A bon entendeur. ■

MR



Jean Stanko, audio-prothésiste, président et co-fondateur de la JNA (Journée Nationale de l'Audition)

« PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR »

« Nous avons créé l'association « Journée Nationale de l'Audition » il y a 18 ans pour informer la population, et en priorité les jeunes, des problèmes et risques de l'audition. Nous préférons prévenir que guérir lorsqu'il est trop tard. Notre rôle est surtout d'informer les écoles, en leur donnant des outils pédagogiques pour expliquer aux élèves comment fonctionne l'oreille, avec beaucoup de conseils (utilisation des MP3, écouteurs...). Près de 200 établissements participent chaque année à la campagne dont le point d'orgue en 2015 se situera le 12 mars prochain. Nous organisons des tests d'audition, des concerts pédagogiques, des

rencontres-débats associant les familles, nous distribuons des kits de sensibilisation aux infirmier(e)s, profs de SVT...

Par exemple, le conte « la fabuleuse histoire de Tintamarre » touche les enfants d'âge primaire, alors que le programme « Nos oreilles, on y tient » s'adresse, lui, aux collégiens et lycéens *. Depuis notre création, la sensibilisation des jeunes a progressé, mais il reste encore beaucoup à faire ! »

* Retrouvez les ouvrages et documents cités sur les sites de l'association : jna.org et nosoreilles-onytient.org



L'escalade, ça vous gagne !

Équilibre, concentration, mais aussi dépassement de soi, solidarité... Les valeurs et les bienfaits liés à la pratique de l'escalade sont multiples. Une discipline sportive autant qu'un loisir qui séduit un nombre grandissant d'enfants et d'ados, et même de tout-petits !

Aujourd'hui, nul besoin de vivre en région montagneuse pour pratiquer l'escalade ! Depuis une vingtaine d'années environ, les clubs possédant des SAE (structures artificielles d'escalade – ce que l'on appelle généralement des murs d'escalade) se sont multipliés, il en existe près de 900 disséminés sur tout le territoire. Ce développement des clubs a accompagné l'engouement des jeunes autour de cette discipline – qui se pratique maintenant au sein de certains établissements scolaires – car elle s'adresse à tous, filles comme garçons, vrais sportifs ou pas, et, surtout, chacun à son rythme.

« Quand je suis sur le mur, je peux prendre

le temps de grimper, ce n'est pas une compétition ! Notre moniteur veut surtout que l'on s'applique à trouver les bonnes prises et à bien les prendre, c'est amusant », explique Lilou, 10 ans, qui « grimpe » au Mur de Lyon, la plus grande salle d'escalade de France.

Dans cette structure, les apprentis-grimpeurs peuvent s'initier à l'escalade dès l'âge de 3 ans ! La fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) encourage en effet les clubs à développer des créneaux pour les plus jeunes dans le cadre de séances de « baby-escalade ». Par des jeux (Chat perché, Jacques a dit...), on apprend aux enfants à appréhender la verticalité, à



OÙ PRATIQUER ? Un grand nombre de clubs affiliés à la FFME sont labellisés « école d'escalade ». Dans ces structures, un apprentissage spécifique est adapté aux enfants. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la fédération, www.ffme.fr, où vous trouverez un annuaire des clubs d'escalade présents sur tout le territoire, labellisés ou non.

coordonner leurs mouvements, à garder l'équilibre, etc.

Dépassement de soi... en sécurité !

En plus d'un aspect ludique certain, l'escalade comporte également de nombreux avantages psychomoteurs, en développant notamment la coordination des gestes et la souplesse du corps, ainsi que des notions telles que l'anticipation, car à chaque prise, il faut penser à la suivante ! Sans oublier le dépassement de soi : « Parfois, il faut vaincre ses peurs, mais le jeune grimpeur peut le faire en toute sécurité ! Et puis il existe une vraie solidarité, un bon état d'esprit dans l'escalade, on s'encourage mutuellement », assure Laurent Grospron, moniteur au club de Tournefeuille, en Haute-Garonne (lire son interview ci-contre).

Point essentiel, qui pourrait faire hésiter quelques parents : la sécurité. Avec les évolutions techniques et la professionnalisation de l'encadrement, la pratique en club sur les structures artificielles d'escalade se fait en toute sécurité : pour la pratique des enfants, les espaces sont conçus spécialement pour eux, avec des prises à leur taille, des gros tapis de réception, etc. ■

Laurent Grospron, initiateur SAE et Juge de difficulté au TAG, Tournefeuille Altitude Grimpe (31), labellisé École d'escalade FFME

« LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SONT STRICTES »

La question de la sécurité est primordiale. Quelles sont les consignes à respecter en la matière concernant les débutants ?

On est très loin des multiples traumatismes et blessures que l'on peut rencontrer dans le rugby, le foot ou d'autres sports jugés non dangereux par beaucoup. L'escalade, notamment chez les tout-petits, se fait souvent sans corde, sans grande hauteur, donc sans danger. Avec corde, les règles sont précises : par exemple, un grimpeur n'a pas le droit de démarrer sans avoir eu l'accord de l'encadrant, qui vérifiera son encordement, et celui de son assureur.

Quels bénéfices les enfants peuvent-ils tirer de l'escalade ?

Outre le côté physique, en particulier concernant le haut du corps, qui est peu sollicité dans la vie courante, l'escalade développe l'équilibre, la concentration, la rigueur. Et puis, si la plupart du temps, on s'entraîne en salle, on peut faire une sortie en milieu naturel, avec tous les avantages que cela peut apporter.

INTERVIEW

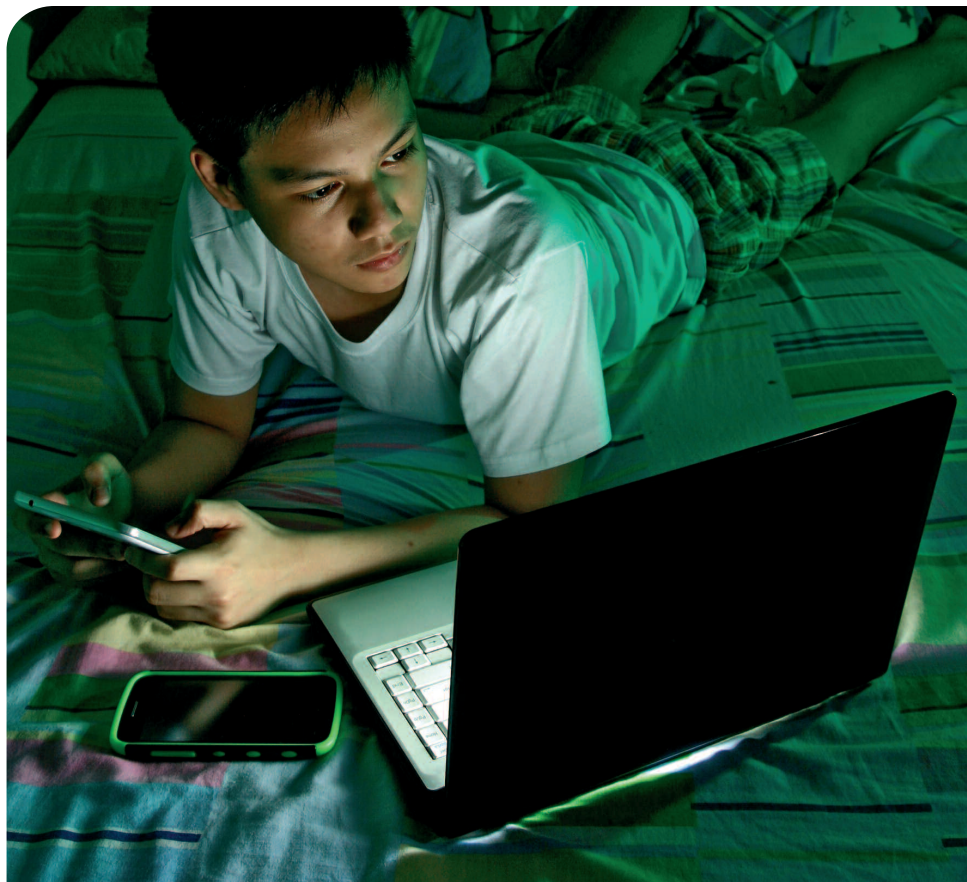
Les adolescents Face à La P

Devant le raz-de-marée d'images pornographiques auquel sont confrontés les jeunes sur internet, les parents doivent plus que jamais être vigilants.

Photos, vidéos, sites de rencontres douteux... les images à caractère pornographique n'ont jamais été aussi présentes ni si faciles d'accès qu'aujourd'hui. Et nul besoin de montrer patte blanche. Il suffit d'aller sur internet et de certifier d'un clic avoir 18 ans pour voir s'ouvrir les portes d'une quantité astronomique d'images inappropriées, parfois choquantes. On peut y accéder depuis l'ordinateur familial, mais aussi depuis sa tablette ou son smartphone. Plus de 700 000 sites pornographiques seraient accessibles sur internet ; 200 nouveaux sites seraient lancés chaque jour dans le monde !

Toutes les études sur le sujet montrent que les jeunes regardent plus de vidéos pornographiques qu'avant et de plus en plus tôt. « *Le porno fait désormais partie des rites initiatiques de l'adolescent : pour faire partie du groupe, il faut avoir vu des films et s'en échanger* », constate le psychanalyste Serge Tisseron dans le livre *Ados, la fin de l'innocence* (1).

La place du sexe chez les jeunes est aussi en pleine évolution. Les adoles-



43% des 11-13 ans sont déjà tombés sur des contenus choquants en surfant sur internet.

cents d'aujourd'hui s'envoient des SMS coquins, se prennent en photo dans des poses équivoques, parfois même se dés-habillent devant leur webcam sans pen-

ser que ces images pourraient un jour se retrouver à la vue de tous. Des adolescents ont déjà mis fin à leurs jours après que des individus mal intentionnés les ont menacés de diffuser des vidéos qu'ils avaient enregistrées à leur insu. Les faits divers à caractère sexuel impliquant des enfants ou des adolescents font régulièrement l'actualité. Ici, des adolescents violent une camarade de classe, là un enfant de 10 ans abuse sexuellement d'un plus petit que lui.

Des professionnels rassurants

Difficile pour autant de savoir si un lien de cause à effet existe entre l'omniprésence

Repère

EXPOSÉS DE PLUS EN PLUS TÔT

Selon le baromètre « Enfants et Internet » 2011 de la société Calysto, plus des deux tiers des 15-17 ans (68%) et 43% des 11-13 ans sont déjà tombés sur des contenus choquants en surfant sur internet. Plus inquiétant encore, seuls 8% des 15-17 ans et 12% des 11-13 ans ont osé en discuter avec leurs parents.

Plus généralement, 30% des jeunes ne discutent jamais avec leurs parents de ce qu'ils font sur internet.

PORNOGRAPHIE

POINT
de
VUE

Yann Leroux, psychologue, responsable du blog *Psyetgeek.com*

« IL NE FAUT PAS LES CULPABILISER »

« Lorsqu'un enfant ou un adolescent regarde des vidéos pornographiques, c'est pour chercher des réponses qu'il ne trouve pas ailleurs. Ce phénomène a toujours existé sauf que ceux d'avant lisaient Playboy ou Newlook. Grâce à internet, les jeunes d'aujourd'hui ont accès plus facilement à ce genre de contenus. Pour autant, on ne constate pas de changement de comportement notable dans les pratiques sexuelles. L'âge du premier rapport, par exemple, n'évolue pas. Alors, si des parents s'aperçoivent que leur enfant regarde occasionnellement

du porno, pas de panique. Le pire serait de le culpabiliser ou de lui faire honte. Ce qu'il faut, c'est discuter avec lui de sexualité, cerner les questions qu'il se pose et y apporter des réponses. Il faut aussi lui faire comprendre que, comme n'importe quel film, les pornos ne sont pas faits pour montrer la réalité. Leur unique objectif est de faire naître l'excitation chez celui qui regarde. Seule la consommation compulsive de porno chez un adolescent doit alerter et inciter à aller consulter un psychothérapeute. »

des images à caractère pornographique et l'augmentation de ce type de faits divers. « A force de voir ces images et de n'avoir aucune autre source d'information sur la sexualité, ces enfants risquent de passer à l'acte et ce sont les plus fragiles que l'on peut retrouver un jour dans une affaire de viol collectif », reconnaît le pédopsychiatre Patrice Huerre (2). Avant d'ajouter : « Mais je ne suis pas si inquiet, la grande majorité s'en sort, sait lire les images et les détourner ». D'ailleurs, d'après l'une des rares études sur le sujet (3), l'exposition à la pornographie n'aurait pas d'impact sur les comportements sexuels des adolescents. « C'est vrai qu'ils parlent plus de certaines pratiques, parce qu'ils les ont peut-être vues dans un film. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils auront forcément envie d'essayer », tempère Maryse, une intervenante dans les établissements scolaires sur ces questions liées à la sexualité.

Une chose est sûre néanmoins : au moment où les jeunes découvrent l'amour et la sexualité, le fait de visionner des images pornographiques dans lesquelles les sentiments brillent par leur absence peut générer des frustrations une fois les pre-

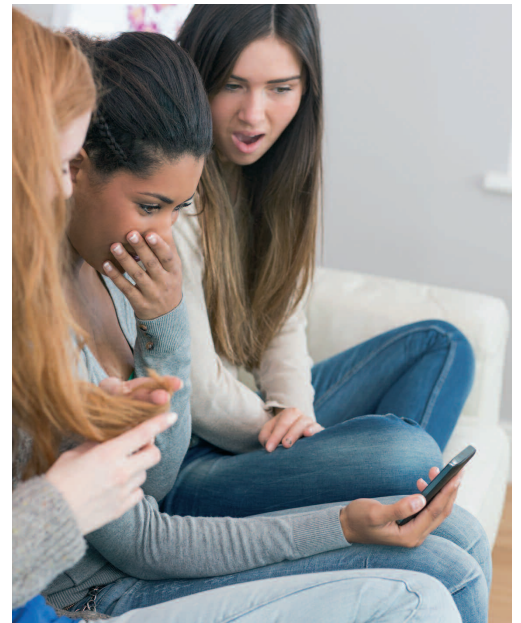
miers rapports sexuels réalisés. Certains jeunes pourraient trouver dommage que leur partenaire ne soit pas aussi extraverti(e) qu'ils ne l'imaginaient ou se montrer inquiets de leurs propres performances.

La discussion avant tout

Face à cette situation, les parents se sentent souvent démunis. Ils doivent pourtant faire preuve de la plus grande vigilance. Sans vouloir contrôler tout ce qu'ils font sur internet, interdire aux plus jeunes d'utiliser un ordinateur dans leur chambre et confisquer leur téléphone portable à partir d'une certaine heure est un premier pas nécessaire. Installer des systèmes de contrôle parental peut aussi limiter les risques.

Nombreux sont les éditeurs à les intégrer dans leurs logiciels et chaque fournisseur d'accès à internet (FAI) est tenu d'en proposer un gratuitement à ses abonnés. Si votre enfant a moins de 10 ans, vous devrez définir la liste de sites auxquels il aura accès (liste blanche). S'il est plus âgé, le logiciel bloquera automatiquement l'accès aux sites contenant des images pornographiques ou violentes

(liste noire). Mais attention, car tous les logiciels de contrôle parental ne se valent pas et surtout, aucun n'est infaillible. L'association e-enfance réalise régulièrement (suite page 34)



SMS, photos, vidéos... Sans le chercher, les jeunes peuvent être confrontés à des propos ou des images inappropriés voire malsains.

des tests des logiciels de contrôle parental gratuits, rendez-vous sur leur site www.e-enfance.org.

Des solutions existent aussi pour les smartphones et les tablettes. Mieux vaut éviter les systèmes de blocage inclus dans les téléphones. Ils empêchent généralement tout accès à internet ou aux emails et réinitialiser l'appareil suffit à les désactiver. Méfiez-vous aussi des solutions proposées par les opérateurs de téléphonie mobile. La plupart du temps, elles ne fonctionnent pas lorsque le téléphone est connecté en wifi. Préférez les applications, gratuites ou payantes, qui s'installent sur le téléphone en prenant garde à ce qu'elles intègrent un réel système de filtrage des sites internet basé sur les images et les textes qu'ils contiennent.

Pour autant, ces systèmes de contrôle, aussi perfectionnés soient-ils, ne remplaceront jamais un dialogue de fond avec

l'enfant. Même s'il n'est pas toujours évident d'aborder ces questions, il est important de pouvoir échanger avec son enfant sur ce qu'il peut voir sur les écrans, répondre aux questions qu'il se pose, lui expliquer en quoi les films pornographiques ne correspondent en rien à la réalité. Instaurer un climat de confiance pour l'accompagner au mieux dans les découvertes qui marqueront, progressivement et en temps voulu, « la fin de son innocence ». ■

CB

Notes

1-2 - « Ados : la fin de l'innocence », Géraldine Levasseur, Max Milo Editions.

3 - Associations between online pornography and sexual behavior among adolescents : myth or reality ? M.T. Luder, I. Pittet, A. Berchtold et C. Akre, 2011.

LA VOIX DES PARENTS

89-91, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17
Tél : 01 44 15 18 18 - Fax : 01 47 66 33 02

N° 384 - Janvier-février 2015

Abonnement 5 numéros par an : 12 ou 16 euros

Directrice de la publication : Valérie MARTY
Comité éditorial : Patrick DUGENNE, Bruno JOUVENCE, Myriam MENEZ, Joël VEIES
Secrétaire de rédaction : Marthe TURQUIEH - Publicité : PLC - 31, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél : 01 45 26 08 30 - Conception et réalisation : Agenciel / Coordination éditoriale : Olivier GARNIER - Commission paritaire : n°0117 G 79300 - Impression : Touraine Rotos - 32, Av Charles-Bedaux, 37000 Tours - ISSN : 0049 6693 - Dépôt légal à parution.

Crédit couverture : Lydie / Sipa Press
Autres crédits : Getty Images, Sipa Press, BSIP, Phanie.
Ce numéro comporte un encart EF Education.



Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et liberté", chaque adhérent abonné dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la PEEP.

Un article a retenu votre attention et vous souhaitez réagir ? Ecrivez-nous :
La Voix des Parents - Courrier des lecteurs - 89, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17.
Ou par e-mail : vdp@peep.asso.fr



Pour suivre au plus près l'éducation de vos enfants

abonnez-vous à

LA VOIX DES PARENTS

Oui, je souhaite m'abonner à La Voix des Parents.

- Je recevrai La Voix des Parents pendant un an (5 numéros)
- Je recevrai le hors-série La Vie scolaire de A à Z

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

E-mail : _____ N° d'adhérent : [] [] [] [] [] []

Nom et ville de l'établissement de votre enfant : _____

16 €* ou 12 €* pour les adhérents PEEP

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fédération PEEP.

Bulletin et règlement à retourner à :
Fédération PEEP
89-91, bd Berthier
75847 Paris Cedex 17

Recevez directement par e-mail les informations de la Fédération.

Pour cela, merci de nous communiquer vos coordonnées à peep@peep.asso.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse, nom de l'établissement de votre enfant, nom et ville de votre association, n° d'adhérent.

OUVERTURE DU LYCEE CLIMAX A VERSAILLES EN SEPTEMBRE 2015

INSCRIPTIONS OUVERTES

- ▶ **Classes homogènes** de Seconde, Première et Terminale de **moins de 20 élèves**
- ▶ Méthode pédagogique d'excellence exclusive : **La Méthode CLIMAX**
- ▶ **Professeurs** diplômés de Grandes Ecoles, **agrégés et docteurs**
- ▶ Objectif de 100% de bacheliers dont **80% de Mentions Bien et Très Bien**
- ▶ **Conseils d'orientation personnalisés** et continus : pré-bac et post-bac
- ▶ **Accès privilégié à 9 Grandes Ecoles** post-bac sélectionnées par **CLIMAX**
- ▶ Mise à disposition d'**outils linguistiques diversifiés**, en classe et à l'étranger
- ▶ Créé par **Laurent BERTHET**, directeur-fondateur de **PREPA CLIMAX**,
La prépa Sciences Po de référence



**Pour les lycéens ayant
«L'Ambition de l'Excellence»**



LAUREATE
INTERNATIONAL
UNIVERSITIES

Hospitality
Education

Débutez votre carrière dans l'une
des meilleures écoles hôtelières au monde !

PROGRAMMES LICENCES - POST-UNIVERSITAIRES - MBA

GLION, L'ÉCOLE HÔTELIÈRE PAR EXCELLENCE



Découvrez nos formations dans les domaines de l'Hôtellerie,
du Tourisme, de l'Évènementiel, des Sports et des Loisirs.

Campus en Suisse (Glion et Bulle) et à Londres

www.glion.fr



GLION
INSTITUT DE HAUTES ETUDES

LES ROCHES, ÉDUCATION ET CARRIÈRE SANS FRONTIÈRE



Formation supérieure en Gestion Hôtelière avec possibilités
de transferts internationaux.

Campus en Suisse, Espagne et Chine

www.lesroches.edu/fr



L'AUSTRALIE, UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE



Campus au centre de Sydney et dans les "Blue Mountains"

www.bluemountains.edu.au



POUR TOUTE INFORMATION,
VEUILLEZ CONTACTER :
VÉRONIQUE MARTINET
07 76 75 68 96

BUREAU SC412
CAMPUS EIFFEL,
10 RUE SEXTIUS MICHEL - 75015 PARIS
Informations@laureate.net